

Driss Lachguar préside les Congrès provinciaux USFP/Laâyoune et USFP/Tarfaya

Sous le thème : « Mobilisés, engagés pour remporter le défi du développement et de l'intégrité territoriale », le Premier secrétaire, Driss Lachguar, préside le Congrès provincial USFP/Laâyoune ce vendredi 19 septembre à partir de 17 heures 30 à la place de la municipalité – Commune d'Al Marsa.

Le lendemain samedi, le Premier secrétaire présidera le Congrès provincial USFP/Tarfaya.

Les travaux de ce Congrès, placé Sous le thème : « Le développement de nos provinces du Sud au cœur de nos convictions patriotiques », débiteront à 16h30 dans la salle du Centre culturel, derrière le siège de la province.

Libération

www.libe.ma

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10612

Vendredi 19 Septembre 2025

Les ressources en eau marocaines sous pression

Polluées aux nitrates, 16 nappes phréatiques parmi 28 jugées impropres à la consommation



Page 5

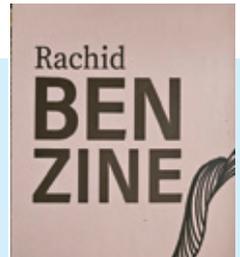


Le Premier secrétaire reçoit une délégation de membres des organisations féminines partisanes

Page 4

Les propositions de l'USFP pour combattre la corruption électorale

Pages 2-3



ENTRETIEN

Rachid Benzine : *La question de l'immigration est avant tout une question ouvrière*

Page 8

Les propositions de l'USFP pour combattre la corruption électorale

Actualité



L'USFP souligne, dans son mémorandum sur la réforme du système électoral, que toute réforme doit s'accompagner d'initiatives audacieuses visant à lutter contre la prévarication, les conflits d'intérêts, l'abus de pouvoir ainsi que l'utilisation des moyens de l'Etat et des collectivités territoriales pour exercer une pression ou influencer les élections et les électeurs. Il affirme également que la réforme capable de redonner de la crédibilité aux institutions, de revaloriser l'action politique et d'atteindre l'objectif consistant à organiser des élections honnêtes, transparentes et plus compétitives, repose sur l'engagement de tous les acteurs à protéger les scrutins et les institutions élues contre les dérives, l'usage de l'argent politique, l'exploitation de la religion et de la charité. Voici les propositions de l'USFP pour combattre la corruption électorale sous toutes ses formes : juridiques, éthiques, financières et numériques.

1. Le retour à l'activation de la Commission nationale des élections, conformément à la méthodologie adoptée dans les consultations actuelles, avec des prérogatives claires lui confiant la mission de veiller à la régularité, à l'intégrité et à la transparence de toutes les étapes électorales à l'échelle nationale, depuis l'inscription sur les listes électorales générales jusqu'à l'annonce des résultats définitifs ;

2. Actualiser et assainir les listes électorales générales au début de chaque année, sur la base des données et informations fournies par les services du ministère de l'Intérieur (Direction générale de la sûreté nationale, état civil...), les consulats et les services judiciaires compétents, notamment pour la radiation des personnes décédées et le changement d'adresse ;

3. Intégrer les dispositions du chapitre X bis de la loi organique n° 31.97 relative à la Chambre des représentants (déclaration de patrimoine des membres de la Chambre des représentants) dans la loi organique n° 27.11 relative à la Chambre des représentants, et mettre fin à la situation transitoire qui conditionnait

l'adoption de dispositions similaires par une loi en vertu de l'article 158 de la Constitution, alors que ladite loi n'a pas encore été promulguée.

4. Revoir les dispositions légales permettant aux candidates et candidats de recourir à des employés rémunérés pour les services qu'ils leur rendent, sachant que l'expérience des dernières élections a montré que ce dispositif s'est transformé en un achat de voix et a favorisé une utilisation sans précédent de l'argent, portant atteinte à l'intégrité des élections. Il est donc nécessaire d'instaurer une règle juridique pour encadrer cette disposition, afin de garantir transparence, intégrité et concurrence loyale entre tous les candidats, en fixant un plafond raisonnable pour le nombre d'employés et en limitant les dépenses qui leur sont consacrées au tiers maximum des dépenses de la campagne électorale autorisées par la loi ;

5. En l'absence d'une loi régissant les sondages d'opinion publique, il convient de sanctionner leur publication et d'en déterminer les conséquences et effets juridiques.

6. Supprimer la possibilité de désigner des fonctionnaires en exer-

cice des collectivités territoriales comme présidents des bureaux de vote dans les communes relevant de leur lieu de travail, et nommer les présidents des bureaux de vote parmi les cadres et retraités de la fonction publique ;

7. Proposer la liste des membres des bureaux de vote au moins dix (10) jours avant la date du scrutin et en débattre dans les commissions régionales et provinciales des élections ;

8. Publier la liste des membres des bureaux de vote au siège de la préfecture ou de la province concernée le lendemain de leur nomination. Toute personne lésée peut en contester la légalité devant la justice ;

9. Interdire l'expulsion d'un représentant de candidat du bureau de vote avant ou pendant le scrutin, ainsi que lors du dépouillement, sans base légale ;

10. Revoir le décret n° 2.11.605 (20 octobre 2011) fixant la forme et le contenu du bulletin de vote unique pour l'élection des membres de la Chambre des représentants, en maintenant les mêmes informations qu'auparavant tout en y ajoutant le

numéro et l'adresse du bureau de vote concerné afin de permettre l'attribution des responsabilités en cas d'infractions liées au bulletin de vote ;

11. Etablir la responsabilité pénale du président du bureau de vote d'où provient un bulletin utilisé pour fraude électorale ;

12. Obliger les présidents des bureaux de vote et les présidents des commissions régionales et provinciales de dépouillement à remettre immédiatement des copies officielles signées des procès-verbaux des bureaux de vote aux représentants des candidats contre récépissé, sous peine de sanctions en cas de refus ;

13. Conserver tous les bulletins de vote, valides, annulés ou contestés, dans une enveloppe scellée annexée au procès-verbal, jusqu'à ce que toutes les contestations électorales aient été tranchées ;

14. Considérer les bulletins de vote et les procès-verbaux des bureaux comme des documents officiels, dont toute falsification est punie des mêmes peines prévues par le Code pénal ;

15. Alourdir les sanctions dans le domaine électoral afin de les aligner sur celles prévues par le Code pénal ;

16. Renforcer les sanctions et pénalités pour les cas d'utilisation des moyens et biens de l'Etat durant les six (6) mois précédant le début de la campagne électorale, y compris l'interdiction de candidature pour toute personne mobilisant les moyens et outils appartenant aux établissements publics et aux collectivités territoriales pour influencer le choix des électrices et électeurs ;

17. Alourdir les sanctions prévues pour les différents crimes intentionnels commis par un candidat ou ses partisans à l'encontre d'un ou plusieurs autres candidats ou de leurs partisans, en les doublant par rapport à celles prévues par la loi, que ce soit dans le Code pénal ou dans d'autres textes ;



18. Adopter des critères précis pour permettre aux formations politiques de bénéficier d'un financement équitable tenant compte de leur poids représentatif, à travers la mise en place de règles rigoureuses de répartition financière selon une classification représentative appropriée (formations politiques représentées au Parlement par deux groupes, celles représentées par un groupe, celles disposant d'un groupement parlementaire, celles représentées au Parlement, et celles non représentées) ;

19. Elargir les cas d'incompatibilité afin d'éviter le cumul excessif de responsabilités électives ;

20. Interdire aux députés de lier des intérêts privés en raison de leur mandat avec les établissements ou entreprises publics, les collectivités territoriales, leurs groupements ou leurs instances dans la circonscription où ils ont été élus, ou de conclure avec eux des transactions, des contrats de location, d'achat, d'échange ou toute autre opération relative aux biens de l'Etat, ou encore de conclure avec eux des marchés de travaux, fournitures ou services, ou des contrats de concession, de gestion déléguée ou tout autre contrat relatif à la gestion des ser-

vices publics. De façon générale, il leur est interdit d'exercer toute activité susceptible d'engendrer un conflit d'intérêts, que ce soit à titre personnel, en tant qu'actionnaire, mandataire pour autrui, au profit de leur conjoint, de leurs ascendants ou descendants. Les mêmes dispositions s'appliquent aux contrats de partenariat et au financement de projets d'associations dont ils sont membres, au niveau de la circonscription où ils ont été élus ;

21. Est déchu de son mandat tout membre de la Chambre des représentants reconnu coupable d'avoir exploité des fuites compromettant la concurrence loyale, d'avoir abusé de sa position d'influence ou de privilèges indus, ou d'avoir commis une infraction de nature financière portant atteinte aux intérêts des institutions et organismes précités ;

22. Elargir le champ de la lutte contre la corruption en prenant des mesures concrètes pour réduire les différentes formes de corruption électorale, avec un durcissement des sanctions liées aux infractions en la matière ;

23. Renforcer le contrôle du déroulement du processus électoral en élargissant les prérogatives des commissions

nationales, régionales et provinciales, et en associant les composantes de la société civile ainsi que les institutions de gouvernance concernées par les échéances électorales, et ce après consultation des partis politiques ;

24. Consolider les mécanismes d'observation électorale indépendante et impartiale ;

25. L'élaboration d'une loi-cadre régissant l'usage de l'intelligence artificielle dans le domaine politique, en définissant des règles précises pour les campagnes électorales numériques ;

26. La révision du cadre juridique et réglementaire des élections en y intégrant des dispositions claires obligeant les candidats et les partis à déclarer les outils numériques qu'ils utilisent dans les opérations électorales ;

27. La création d'une autorité nationale de régulation numérique, indépendante du gouvernement, chargée de suivre l'usage de l'intelligence artificielle dans les différentes opérations électorales ;

28. L'implication de la Commission nationale de protection des données personnelles dans le contrôle du respect de la vie privée des citoyennes et des citoyens ;

29. Le lancement d'une plateforme nationale de financement numérique des campagnes, permettant de tracer les flux financiers et d'éviter l'exploitation de l'intelligence artificielle dans la publicité politique dissimulée ;

30. Refus du deepfake et des contenus falsifiés ;

31. Criminalisation de l'usage de faux comptes et de robots influents ;

32. Associer les associations féminines à l'élaboration des règles éthiques numériques, créer une autorité indépendante chargée de contrôler les campagnes numériques et signer un pacte national pour l'éthique numérique.



Driss Lachguar reçoit une délégation de membres des organisations féminines partisanes



Accompagné des présidents des deux groupes parlementaires de l'opposition itihadié, le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, Driss Lachguar, en présence des membres du secrétariat national de l'Organisation des

femmes itihadiées (OFI), a reçu une délégation de membres des organisations féminines partisanes.

Cette rencontre intervient dans le cadre du plaidoyer des différentes instances féminines partisanes en faveur du renforcement et de la consolidation de la

représentativité des femmes au sein de l'institution parlementaire, notamment tout au long des échéances électorales législatives prochaines.

Driss Lachguar a mis en avant que l'Union socialiste des forces populaires considère que l'habilitation de l'action po-

litique des femmes doit revêtir la forme d'une pratique quotidienne au milieu de leur activisme politique et ce, à partir de l'ensemble des devanures militantes.

Le Premier secrétaire du parti de la rose a, par ailleurs, souligné que l'action politique déployée en plein milieu de la scène militante ne pourrait favoriser cette habilitation assidue que par le biais de l'engagement bien acquis du soutien des formations politiques à la promotion de la représentativité politique des femmes dans l'ensemble des institutions élues.

A cet effet, Driss Lachguar a suggéré dans son mémorandum relatif à la révision du système encadrant les élections législatives d'encourager et motiver la représentativité de la femme dans l'institution parlementaire par le biais du rajout de circonscriptions réservées aux femmes afin de promouvoir la représentativité féminine dans la Chambre des représentants et son augmentation jusqu'à atteindre les proportions du tiers (132 sièges) en perspective optimale de la parité, reconnue, par ailleurs, par les dispositions de la Constitution.

Rachid Meftah

Le CNDH plaide à Genève pour une participation accrue des jeunes à la promotion des droits humains

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) a mis en avant, devant la 60^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme (CDH) à Genève, le rôle central des jeunes dans la promotion de sociétés pacifiques et inclusives, soulignant l'importance de leur implication active dans l'élaboration des politiques publiques fondées sur les droits humains.

Dans une déclaration prononcée, mardi lors de la réunion-débat biennale du CDH sur la jeunesse et les droits de l'Homme, le CNDH a affirmé accorder une attention particulière aux droits des jeunes, en œuvrant à leur autonomisation et à leur participation dans la vie politique, économique, sociale et culturelle.

L'institution nationale a rappelé les multiples initiatives menées à cet effet, notamment à travers des partenariats avec des associations de jeunes et des programmes de renforcement de capacités, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme et d'autres agences onusiennes.

Ces formations ont bénéficié à des jeunes issus des douze régions du Maroc, mais aussi de l'ensemble de la région MENA et de l'Afrique, et ont porté sur des thématiques telles que les droits économiques, sociaux et culturels, la lutte contre les changements climatiques, la tolérance, ainsi que l'interaction avec les mécanismes onusiens, notamment les organes de traités et l'Examen périodique universel. Le CNDH a également soutenu la participation de jeunes Marocains aux Conférences des Parties (COP) sur le climat.

S'agissant de l'espace numérique, le CNDH a relevé que le Maroc a atteint en 2025 un taux de pénétration d'Internet de 108%, avec une jeunesse largement active en ligne. Il a toutefois alerté sur les risques que comporte cet espace, tels que les discours de haine, les atteintes à la vie privée et le harcèlement numérique, insistant sur la nécessité d'en tenir compte dans la conception des lois et des politiques publiques.

Enfin, le CNDH a mis l'accent sur la poursuite du renforcement des politiques publiques en faveur des jeunes et la multiplication des espaces de participation, tant au niveau national qu'international, afin de consolider leur rôle en tant qu'acteurs clés de la démocratie, de l'Etat de droit et de la promotion des droits humains.

Réunion du CPS de l'UA

Le Maroc réitère son plein engagement à contribuer à l'émergence d'une Afrique résiliente et souveraine

Le Maroc a réitéré, mercredi devant le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS de l'UA) à Addis-Abeba, son plein engagement à contribuer à l'émergence d'une Afrique résiliente et souveraine.

"Sous le leadership visionnaire de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc demeure pleinement engagé à contribuer à l'émergence d'une Afrique résiliente et souveraine, capable de transformer la contrainte climatique en une véritable opportunité de développement et de prospérité partagée", a souligné la délégation marocaine lors d'une séance publique du CPS de l'UA sur le lien entre le changement climatique, la paix et la sécurité.

La délégation marocaine a également relevé que, dans la continuité des efforts consentis pour renforcer la résilience climatique, le Royaume réaffirme sa pleine disponibilité à collaborer étroitement avec les parties prenantes africaines, ainsi qu'avec les partenaires internationaux, afin de relever ensemble les défis liés au climat et de bâtir les fondations d'une souveraineté climatique africaine, consolidant ainsi la paix, la sécurité et le développement durable sur le continent.

Elle a, en outre, rappelé que la stratégie climatique du Maroc, bien qu'ancrée dans des actions nationales ambitieuses, s'inscrit résolument dans une dimension continentale, fidèle à la vocation africaine du Royaume.

Cette stratégie traduit une conviction profonde : l'Afrique ne pourra relever les défis climatiques que par une réponse solidaire, innovante et concertée, a expliqué la délégation, notant que le Maroc a toujours défendu le principe selon lequel les défis climatiques transcendent les frontières et appellent une réponse africaine unifiée et concertée.

Dès la COP22 à Marrakech, le Royaume a ainsi

initié la création de trois Commissions africaines sur le climat : la Commission du Bassin du Congo, la Commission pour la région du Sahel et la Commission pour les Etats insulaires africains, a rappelé la délégation, précisant que ces plateformes visent à mobiliser des financements, partager les bonnes pratiques et mettre en œuvre des projets adaptés aux spécificités de chaque sous-région.

Le Maroc soutient également activement plusieurs initiatives phares; à savoir l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA), l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (AREI) et l'Initiative africaine pour l'adaptation (AAI), a-t-elle enchaîné.

Elle a aussi souligné que, par le biais du Centre de compétence sur le changement climatique – 4C Maroc, le Royaume apporte un appui technique, institutionnel et scientifique, favorisant la coopération Sud-Sud et contribuant à l'élaboration de programmes régionaux adaptés.

La délégation a, d'autre part, indiqué qu'une attention particulière est accordée à la jeunesse et aux femmes africaines, véritables vecteurs de transformation, afin d'assurer une appropriation locale et durable des politiques climatiques.

Sur le plan multilatéral, le Maroc mobilise sa diplomatie climatique au sein de l'Union africaine, des Nations unies et des forums internationaux pour défendre les priorités africaines, en l'occurrence la reconnaissance de la justice climatique, l'accès équitable aux financements verts, et la mise en place de mécanismes efficaces de transfert de technologies adaptés aux réalités africaines, a-t-elle poursuivi.

Et de conclure que le Maroc œuvre à faire de l'océan Atlantique un espace de résilience partagée, en intégrant la dimension environnementale dans le cadre de l'Initiative Atlantique Royale.

Les ressources en eau marocaines sous pression

Polluées aux nitrates, 16 nappes phréatiques parmi 28 jugées impropres à la consommation



« Plus d'une dizaine d'aquifères marocains sont touchés par une contamination aux nitrates ; les pratiques agricoles et les eaux usées sont les principales sources de cette contamination ; parmi 28 nappes phréatiques marocaines, 16 sont jugées impropres à la consommation d'eau ; la plupart des eaux souterraines marocaines peuvent être utilisées pour l'irrigation dans des conditions spécifiques ». C'est ce qui ressort d'une récente étude scientifique intitulée « Les ressources en eau marocaines sous pression : défis de la qualité des eaux souterraines et de la contamination par les nitrates », accomplie par plusieurs chercheurs marocains et publiée dans le Journal d'hydrologie : études régionales.

Contamination

Destinée à mettre en lumière la qualité globale des eaux de surface et des nappes phréatiques, à identifier les aquifères contaminés par les nitrates, à établir les sources de cette contamination et à évaluer l'aptitude de ces eaux souterraines à la consommation et à l'irrigation, cette étude a observé, lors de l'évaluation des rivières marocaines, que « la plupart des stations analysées affichent une qualité de l'eau bonne à modérée, à l'exception

de zones localisées spécifiques en aval des points de rejets domestiques et industriels. Dans le contexte des barrages, la qualité de l'eau est généralement excellente à modérée, seuls 5% des barrages présentant une mauvaise qualité, attribuée au rejet d'eaux usées domestiques et industrielles contribuant à la dégradation de la qualité des eaux de surface. En revanche, une baisse notable de la qualité des eaux souterraines a été constatée, principalement due à des niveaux élevés de salinité et des concentrations élevées de nitrate.

A ce propos, ladite étude énonce que « la contamination par les nitrates est répandue dans de nombreux aquifères à travers le Maroc, notamment - les aquifères atlantiques : Souss côtier, Berrechid, Chaouia, Doukkala, R'mel, Mnasra, Gharb ; - les aquifères atlasiques : Sais ; - les aquifères du Nord-Est : Triffa ». Et de préciser que « parmi eux, les aquifères de Chaouia, Mnasra, Triffa, Gharb et R'mel se distinguent comme les plus fortement contaminés par les nitrates, avec des concentrations élevées dépassant 100 mg/l, et un taux significatif de 92,31%, 90%, 75,76%, 72,22% et 70% des échantillons, respectivement, indiquant une qualité de l'eau mauvaise à très mauvaise. Cette dégradation est principalement attribuée à l'utilisation excessive d'engrais dans les zones irriguées ainsi qu'au rejet d'eaux

usées domestiques et industrielles ».

« De plus, ajoutent les rédacteurs de ladite étude, l'intrusion d'eau de mer peut avoir intensifié la contamination des eaux souterraines par les nitrates, comme observé dans de nombreux aquifères atlantiques tels que ceux de Chaouia, Doukkala et Akermoud qui révèlent des niveaux de nitrates exceptionnellement élevés à des distances de moins de 2000 m de la mer, où l'intrusion d'eau de mer est fréquente. De plus, l'analyse isotopique de $\delta^{15}N-NO_3^-$ et $\delta^{18}O-NO_3^-$ dans les aquifères de BouAreg (MA) et de Massa (AnA) suggère que les principales sources de pollution par les nitrates sont le fumier, les eaux usées et l'application d'engrais agricoles dans les régions irriguées. De plus, l'eau de la majorité des aquifères étudiés, tels que BouAreg (MA), Fom El Oued et Chaouia (AnA), est jugée impropre à la consommation et à l'irrigation, principalement en raison de concentrations élevées de nitrates et d'une salinité élevée ». De même, ajoutent-ils, « l'eau d'autres aquifères atlantiques tels que ceux de Bahira, du Souss et d'Essaouira n'est pas potable et son utilisation pour l'irrigation nécessite des conditions spécifiques telles qu'un sol plus grossier, une bonne perméabilité, une forte tolérance à la salinité et un suivi régulier de son évolution. Cependant, les eaux souterraines de

la Crête Calcaire du Rif (MA) et de la Moulouya (NEA) présentent une très bonne qualité ».

Sources de contamination

Ladite étude révèle que « les sources de contamination sont variées : eaux usées domestiques et industrielles, fumier, fosses septiques, déchets animaux, mais le principal facteur demeure l'utilisation excessive d'engrais dans les zones irriguées, soulignée par plusieurs études. Par ailleurs, des paramètres tels que la texture sableuse des sols, l'irrigation par inondation et les débits élevés des eaux de retour contribuent à l'intensification de cette pollution ».

« Globalement, poursuit l'étude, cette contamination par les nitrates touche de nombreux aquifères au Maroc, synergie d'apports agricoles, d'élevage, de gestion des effluents et de pratiques culturelles, avec l'agriculture intensive et l'usage massif d'engrais comme principales causes. Les eaux usées domestiques, bien que moins étendues, jouent également un rôle significatif dans certains secteurs. Ces deux sources – engrais agricoles et eaux usées domestiques – exercent une influence majeure sur la qualité des eaux souterraines par rapport aux autres sources de pollution recensées ».

Hassan Bentaieb

Azzeddine Farhane réitère à Vienne l'attachement du Maroc, sous la Conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, aux principes de la coopération Sud-Sud et de la solidarité africaine

L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès des organisations internationales basées à Vienne, Azzeddine Farhane, a réitéré, mercredi, l'attachement du Maroc, sous la Conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, aux principes de la coopération Sud-Sud et de la solidarité africaine.

Le Royaume, sous la Conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, "demeure attaché aux principes de la coopération Sud-Sud et de la solidarité africaine", a déclaré M. Farhane lors de la 69e Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui se tient du 15 au 19 septembre dans la capitale autrichienne.

Le diplomate a également souligné l'engagement du Maroc à poursuivre ses actions en appui aux efforts multilatéraux et à promouvoir des initiatives, "qui incarnent notre devise collective : L'atome au service de la paix et du développement".

Il a, d'autre part, mis l'accent sur l'importance de la coopération et du dialogue entre les Etats membres de l'AIEA, notant que dans un contexte marqué par des tensions politiques accrues, une profonde incertitude et de grands défis liés au besoin croissant d'énergie nucléaire, il est nécessaire pour tous les Etats membres de renouveler leur engagement politique en faveur d'une utilisation sûre et sécurisée des applications de la technologie nucléaire.

Le Maroc, a-t-il poursuivi, demeure, ainsi, "pleinement engagé à continuer de partager, que ce soit dans un cadre bilatéral ou en coopération avec l'AIEA, son expérience avec ses partenaires ainsi qu'avec les pays africains, en vue de promouvoir l'utilisation des applications, sciences et technologies nucléaires à des fins pacifiques".

Il a rappelé, dans ce cadre que le Royaume a accueilli deux missions d'examen de l'Agence, ayant mis en évidence "la solidité des dispositifs mis en place au Maroc pour faire face aux urgences nucléaires et radiologiques, et relevé de nombreuses pratiques particulièrement louables allant au-delà des attentes fixées dans les normes de sûreté de l'AIEA".

En outre, "la mission du Service intégré d'examen de la réglementation a affirmé que le Maroc



avait pris des mesures efficaces pour établir un nouveau cadre juridique et réglementaire cohérent en matière de sûreté nucléaire et radiologique", a-t-il poursuivi.

M. Farhane a saisi l'occasion de la célébration du 20e anniversaire de l'adoption de l'Amendement à la Convention de l'AIEA sur la protection physique des matières nucléaires et de la Convention internationale des Nations unies pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, adoptés sous la présidence du Maroc en avril 2005 à New York, pour annoncer l'organisation par le Royaume, aux côtés des dépositaires des deux instruments (ONU, AIEA), et en présence du directeur du Centre des Nations unies pour la lutte contre le terrorisme, d'un événement parallèle.

Cet événement est l'occasion de rendre hommage à ces deux instruments fondamentaux, de rappeler le contexte de leur adoption et d'indiquer leur pertinence continue dans l'effort mondial de prévention et de criminalisation de l'accès non autorisé aux matières nucléaires, a précisé M. Farhane.

Il vise également, a-t-il poursuivi, à encourager

l'adhésion universelle et la mise en œuvre effective par tous les Etats membres.

Par ailleurs, M. Farhane a rappelé qu'aux niveaux régional et bilatéral, le Maroc a fourni des formations, ateliers et programmes éducatifs et partagé son expertise technique avec plus de 40 Etats africains membres, dans un cadre bilatéral et de coopération triangulaire avec l'AIEA, dans le domaine de l'utilisation pacifique des applications et technologies nucléaires, de manière sûre, sécurisée et durable.

Au niveau réglementaire, au cours des douze derniers mois, l'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques a renforcé son appui à la sûreté et à la sécurité nucléaires et radiologiques en Afrique, à travers l'Ecole africaine des régulateurs de la radioprotection, a-t-il ajouté.

Dans le cadre de cette contribution substantielle, le Maroc a été désigné et mandaté, en juin dernier au Botswana, lors de la 36e réunion du Groupe de travail technique, pour organiser en 2026, la 37e réunion du Groupe de travail technique, en vue de présider l'AFRA (Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la for-

mation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires) pour la période 2026-2027, a expliqué M. Farhane.

Par ailleurs, l'ambassadeur a fait observer que le "Maroc a constamment réitéré son soutien ferme au rôle central de l'AIEA dans l'assistance technique aux Etats membres".

A cet égard, a-t-il dit, "le Maroc reconnaît la valeur des initiatives lancées par le Directeur général de l'AIEA au cours des cinq dernières années, notamment NUTEC Plastics, ZODIAC, adoptée sous la présidence marocaine de la 64e Conférence générale de l'Agence, Rays of Hope et Atoms4Food, qui produisent un impact tangible dans les domaines de l'environnement et de la santé".

Le Royaume réitère, à ce titre, son appui à la mise en œuvre de l'initiative Rays of Hope, en particulier en Afrique, a poursuivi M. Farhane, notant que l'Institut national d'oncologie du Maroc, désigné comme Centre d'ancrage dans le cadre de Rays of Hope, a déjà commencé à accueillir des stagiaires, notamment issus d'Etats africains membres, et œuvre à partager son expertise à travers des cours et ateliers régionaux en partenariat avec l'AIEA.

L'Institut national d'oncologie du Maroc est également disposé à entreprendre des missions d'experts pour assister, à leur demande, d'autres centres, a-t-il affirmé.

L'ambassadeur a aussi mis l'accent sur la nécessité de "convenir d'une approche collaborative visant à entreprendre des actions collectives pour renforcer le régime international de sûreté et de sécurité nucléaires".

Les instruments internationaux de non-prolifération, négociés et adoptés par les Etats membres il y a plus de deux décennies, sont plus que jamais valables pour le maintien du régime international de sûreté et de sécurité nucléaires, a soutenu M. Farhane.

M. Farhane a, par ailleurs, souligné l'intérêt de la tenue d'une réunion de haut niveau afin d'effectuer une évaluation globale de ces initiatives et d'identifier des actions collectives fondées sur une coopération renforcée, visant à explorer des financements innovants et des partenariats solides.

L'égalité administrative requiert la vigilance du législateur et l'application des dispositions constitutionnelles

Le Médiateur du Royaume, Hassan Tariq, a affirmé mercredi à Rabat que l'égalité administrative du genre requiert une plus grande vigilance du législateur à ce sujet, ainsi que l'engagement de l'administration à observer les dispositions constitutionnelles en la matière.

Intervenant à l'ouverture d'un atelier interactif avec des acteurs de la société civile sur le thème "L'administration marocaine et les enjeux de l'égalité Homme-femme", M. Tariq a insisté sur la nécessité pour l'administration de s'imprégner d'un référentiel de valeurs moderne, mettant l'accent sur le rôle de la justice dans la protection des droits et sur l'engagement des institutions nationales en faveur de la consécration des valeurs universelles et de la promotion de la culture de non-discrimination.

Après avoir mis en lumière les avancées majeures accomplies par le Maroc dans le domaine des politiques d'égalité grâce à la Haute Volonté Royale, le Médiateur du Royaume a souligné que les réformes administratives ont permis d'engranger d'importants acquis en termes de représentation féminine au sein du Parlement et de

collectivités territoriales, ajoutant que le pays a franchi d'importantes étapes sur la voie de la consolidation du "tissu institutionnel" de soutien, d'autonomisation et de protection.

En revanche, il a relevé que les questions inhérentes à l'égalité administrative demeurent en dehors des préoccupations des acteurs politiques en termes de mise en œuvre, d'évaluation, d'élaboration et de plaidoyer, précisant que l'égalité administrative est intrinsèquement liée à la loi.

Concernant le programme "Vers une administration de l'égalité", M. Tariq a expliqué qu'il offre "un moment de réflexion collective" et une occasion pour mettre en lumière ces dispositions juridiques y afférentes, comme il constitue une initiative visant à élaborer un indicateur national sur l'égalité administrative et à engager un débat public élargi sur le lien entre les textes normatifs et les pratiques réelles, en vue de renforcer l'appropriation collective de la valeur de l'égalité et son ancrage dans l'action des administrations et dans les politiques publiques.

Pour sa part, Zineb Chebili, d'ONU Femmes Maroc, a salué l'initiative ambitieuse de l'institution du Médiateur du Royaume visant à

intégrer la dimension genre dans l'analyse des textes et pratiques administratives, estimant que cette démarche s'aligne avec les engagements internationaux du Maroc dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

L'ONU Femmes entend accompagner cette dynamique à travers le renforcement des capacités des institutions à intégrer l'approche genre, la production de données détaillées pour suivre les inégalités, ainsi que le soutien des efforts de plaidoyer et de réforme en faveur d'une administration plus juste et sensible à l'approche genre, a-t-elle indiqué, tout en louant la démarche participative menée à cet égard par l'Institution du Médiateur vis-à-vis des institutions publiques, de la société civile et du monde académique.

Les travaux de cet atelier se sont articulés autour de deux sessions, la première ayant porté sur les politiques sociales et l'enjeu de l'égalité, avec des interventions traitant du droit des femmes à la protection sociale et à bénéficier des programmes de relèvement.

La seconde session a été consacrée à la ques-

tion de l'autonomisation administrative, politique et économique des femmes, abordant notamment le droit des femmes à l'accès aux documents administratifs, la problématique de leur accès aux postes de responsabilité, ainsi que l'autonomisation économique des femmes soulagées.

Cette rencontre, qui a réuni plusieurs acteurs de la société civile et des militants des droits de l'Homme, s'inscrit dans le cadre du programme "Vers une administration de l'égalité 2025-2026", adopté par l'Institution du Médiateur comme thématique de l'année, et qui consacre le principe d'égalité et de non-discrimination entre les sexes comme règle constitutionnelle encadrant la relation des citoyens avec l'administration.

Ce programme s'appuie sur les prérogatives de l'institution en matière de gouvernance administrative et de détection des dysfonctionnements, tout en s'ouvrant sur les différents partenaires gouvernementaux, établissements publics, instances constitutionnelles, société civile et universités, le but étant de promouvoir les bonnes pratiques et de développer les textes et législations consolidant les valeurs d'égalité et d'équité.

Réouverture de 1239 mosquées sur les 2217 endommagées par le séisme d'Al Haouz

Le ministre des Habous et des Affaires islamiques, Ahmed Toufiq, a annoncé, mardi à Rabat, que 1.239 mosquées sur les 2.217 endommagées lors du séisme d'Al Haouz ont été rouvertes aux fidèles.

"Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de réhabilitation des édifices religieux et habous endommagés par le séisme d'Al Haouz, 1.239 mosquées sont désormais rouvertes aux fidèles à la suite de la stabilisation et de la réhabilitation de ces bâtiments par le ministère ou par des donateurs", a indiqué le ministre qui intervenait lors d'une cérémonie religieuse organisée à l'occasion de la Journée des mosquées.

Ce programme porte sur un total de 2.516 bâtiments, dont 2.217 mosquées et 299 zaoüias et mausolées, a précisé M. Toufiq, ajoutant que le budget alloué aux opérations de réhabilitation de ces édifices est estimé à 1.200 millions de dirhams.

Par ailleurs, le ministre a souligné que son département oeuvre à réhabiliter toutes les mosquées et à améliorer la qualité des espaces de

culte dans le Royaume. Au total, 2.057 mosquées fermées ont été rouvertes, dont 533 sont en cours de réhabilitation.

M. Toufiq a ajouté que 4.664 études techniques ont été réalisées, précisant que des travaux de réhabilitation sont en cours dans 754 mosquées, zaoüias et mausolées.

La réhabilitation de 530 autres bâtiments débutera avant la fin de l'année en cours, a-t-il indiqué, ajoutant qu'une opération similaire concernant 1.225 bâtiments devrait commencer au début de l'année prochaine. La réhabilitation de l'ensemble des mosquées, zaoüias et mausolées devrait être achevée d'ici fin 2026, a-t-il affirmé.

Le ministre a souligné que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, que Dieu L'assiste, accorde une attention particulière aux mosquées tout en veillant à la préservation du patrimoine islamique et architectural marocain, ainsi que de l'art islamique dans la construction et l'entretien des mosquées dans l'objectif d'offrir aux fidèles un cadre empreint de sérénité spirituelle.

Entre innovation et inquiétudes

Les deepfakes déferlent sur les réseaux sociaux

Photos de stars détournées, voix imitées, fausses images générées par l'IA... Sur Internet, l'illusion règne en maître, nourrie et entretenue par le flot des "deepfakes", ces vidéos truquées d'un réalisme troublant qui inondent la Toile.

Célébrités, personnalités d'Internet, dirigeants politiques, influenceurs... Nul n'est épargné par ces montages sophistiqués qui manipulent les visages, les voix, et parfois même les certitudes, mais derrière cette prouesse technologique se cachent de sérieux risques.

Ces vidéos, conçues via l'intelligence artificielle, peuvent faire dire n'importe quoi à n'importe qui, avec un résultat souvent bluffant: expressions faciales, intonation de la voix et mouvements des lèvres quasi-authentiques.

Phénomène encore récent mais en pleine expansion, les "deepfakes" bousculent le rapport à l'image et à la vérité, suscitant des inquiétudes quant à leur diffusion massive sur les réseaux sociaux.

Les "deepfakes" sont générés par l'IA via le "deep learning" destiné à produire un contenu qui tend à ressembler au réel et à paraître authentique, indique Marouane Harmach, expert dans les domaines de l'IA et des technologies émergentes.

Ces technologies peuvent reproduire les mouvements, les voix et les visages humains inexistantes ou tout simplement manipuler des images de personnalités pu-



bliques, explique-t-il à la MAP.

Contrairement aux "deepfakes", les vidéos générées "de manière classique" par l'IA à l'aide de techniques de montage traditionnelles (retouches image par image, ajout de filtres, découpages, ou encore synchronisation d'un nouvel audio sur des images existantes) sont facilement détectables à l'œil nu ou avec des logiciels ou des outils de montage classique, fait-il observer.

Si certains arrivent à repérer les

signes d'un "deepfake", beaucoup d'internautes, notamment les utilisateurs lambda, peinent encore à distinguer le vrai du faux. A ce titre, les jeunes eux-mêmes, très actifs sur TikTok, Instagram ou X, partagent des avis contrastés sur leur capacité à déceler ces manipulations.

Soufiane, 29 ans, un utilisateur de ces réseaux sociaux approché par la MAP, reste partagé. "Beaucoup de gens utilisent l'IA sur les réseaux sociaux juste pour faire

des vidéos absurdes ou pour rigoler, mais ce serait tellement mieux si on s'en servait pour quelque chose d'utile, comme vulgariser l'Histoire ou la science, par exemple", suggère-t-il.

Quant à Amal, 26 ans, enseignante et doctorante, elle se montre particulièrement préoccupée par ces dérives. "Je me méfie de ce que je vois en ligne. Cela m'inquiète, tant qu'il devient ardu de distinguer le vrai du faux. En tant qu'enseignante, je constate que mes élèves croient ce qu'ils voient en ligne et c'est inquiétant!", confie-t-elle à la MAP.

Lorsqu'on évoque l'avenir des "deepfakes", les experts s'accordent à dire que ceux-ci ne feront que gagner en réalisme et complexité. M. Harmach estime que "ces outils vont devenir de plus en plus sophistiqués, donnant naissance à ce qu'on appelle 'les multimodaux' où il y a une réelle synchronisation entre le geste, la voix et les traits de la personne qui parle".

"Cette montée en réalisme de ces vidéos rend la manipulation plus crédible, avec des risques accrus pour la vie privée et l'émergence d'une ère post-vérité où la véracité d'une information importe moins que la manière dont elle touche le public", avertit-il.

Par Salma Belhajali (MAP)

Affaire de trafic de 76.841 comprimés psychotropes

Ouverture d'une enquête judiciaire

La Brigade régionale de la police judiciaire de Nador a ouvert, mercredi après-midi, une enquête judiciaire sous la supervision du parquet compétent, afin de déterminer l'origine et la destination d'une cargaison de 76.841 comprimés psychotropes, découverte à bord d'un véhicule utilitaire en provenance d'un port européen.

Une source sécuritaire a indiqué que des éléments de la Sûreté natio-

nale et des Douanes au port de Nador ont mené, mercredi après-midi, une opération conjointe ayant permis de découvrir cette cargaison dissimulée à l'intérieur d'un véhicule, immédiatement après avoir débarqué d'une traversée maritime en provenance d'un port européen.

La fouille s'est soldée par la saisie de 76.841 comprimés psychotropes de type "ecstasy", soigneusement dissimulés dans des boîtes de produits ali-

mentaires.

La même source a précisé que les investigations ont conduit à l'interpellation d'un individu âgé de 55 ans, suspecté d'être lié à cette activité criminelle.

Le mis en cause a été soumis à l'enquête judiciaire menée sous la supervision du parquet compétent, en vue d'élucider les tenants et aboutissants de cette affaire et d'identifier les ramifications éventuelles de ces actes cri-

minels, tant au niveau national qu'aux échelles régionale et internationale.

Cette opération conjointe s'inscrit dans le cadre des efforts soutenus et constants déployés par les divers services de sécurité visant à lutter contre le trafic international de drogues et de substances psychotropes, ainsi qu'à contrecarrer toutes les formes de criminalité transnationale.

Rachid Benzine : *La question de l'immigration est avant tout une question ouvrière*

Entretien

En France, nous vivons une véritable guerre des récits. Et cette guerre ne peut être gagnée que par les récits de l'intime.

*A l'occasion de la rentrée littéraire, l'écrivain et islamologue Rachid Benzine publie un roman sur le drame de Gaza. Il s'agit d'une fiction intitulée *L'homme qui lisait des livres, parue aux éditions Julliard*. L'œuvre raconte l'histoire palestinienne à travers le portrait d'un libraire qui ne survit que grâce à la littérature. Il est également l'auteur de nombreux ouvrages remarquables en France, tels qu'*Ainsi parlait ma mère*, *Des mille et une façons d'être juif ou musulman*, *Voyage au bout de l'enfance* ou encore *Les Silences des pères*. Ce dernier a été républié au Maroc par le CCME, dans un coffret édité chez Fenec : une occasion privilégiée pour échanger avec l'auteur.*

Libé : Ma première question porte sur ce coffret publié par le CCME et consacré à votre œuvre. Lorsqu'on lit les titres *Les Silences des pères*, *Voyage au bout de l'enfance*, *Dans les yeux du ciel*, *Ainsi parlait ma mère*, on a l'impression qu'il s'agit d'un hommage aux parents ayant vécu l'exil en France, ce que l'on appelle l'immigration. Je vous connais depuis plus de vingt ans en tant qu'islamologue, mais aujourd'hui, est-ce que, par affection, vous avez voulu exprimer la mémoire de nos familles et leur vécu en France ?

Rachid Benzine : Dans le cadre de ce coffret publié en collaboration avec le CCME, deux livres abordent directement la question de l'immigration : *Ainsi parlait ma mère* et *Les Silences des pères*, qui se répondent en écho. Pour moi, il s'agissait d'abord de comprendre ce que devient une vie si elle n'est pas racontée. Je suis profondément préoccupé par la mémoire, les silences et les récits. Nous, êtres humains, sommes avant tout des êtres narratifs : nous sommes faits des histoires auxquelles nous adhérons. Mais quelles sont ces histoires ? Sont-elles transmises au sein des familles, d'un point de vue intergénérationnel ? Et trouvent-elles une place dans l'espace public, dans la mémoire française, dans les manuels scolaires ?

Une vie qui n'a pas été portée au récit, au langage, risque de disparaître dans l'oubli. Or le récit est aussi une question de reconnaissance : c'est à travers lui que l'on se construit, avec une multiplicité d'intrigues. Il n'y a pas un seul récit de l'immigration, mais une pluralité d'histoires qu'il faut complexifier pour parvenir à une véritable reconnaissance.

Bien sûr, nous disposons aujourd'hui de nombreuses données sociologiques, anthropologiques ou

politiques sur l'immigration : expositions, études, archives... Mais ce n'est pas suffisant. Mon travail, lui, passe par l'intime. En entrant dans la fiction et dans le romanesque, je cherche à toucher le sensible. La littérature est une rhétorique du sensible mise au service du sens.

Dans *Les Silences des pères*, le fils rapproché de son père de n'avoir jamais raconté son histoire. Mais après sa disparition, il découvre un homme engagé, militant, fier de ses enfants. Peut-on dire qu'après la colère vient la découverte ?

Oui, absolument. Quand on est jeune, on ne s'intéresse pas vraiment à la vie de ses parents. Souvent, on se construit en opposition à eux. Mais après leur mort, beaucoup regrettent de ne pas avoir eu certaines conversations, de ne pas avoir posé de questions. Dans le roman, le fils découvre, grâce à des cassettes audio et à un parcours sur les traces de son père – les mines, les foyers, les chantiers – une autre facette de lui-même. Ce voyage est aussi un hommage à la condition ouvrière, car l'immigration est avant tout une histoire ouvrière, donc sociale et économique, qui s'inscrit dans l'histoire française.

Il existe différents types de silences : les silences liés à l'exil, quand on arrive dans un pays sans maîtriser la langue et réduit à sa seule force de travail ; les silences liés aux humiliations et aux souffrances qu'on préfère taire pour protéger ses enfants ; les silences de la honte et enfin les silences comme retrait, comme manière d'être au monde.

Un vieil ouvrier m'a dit un jour : « Je ne voulais pas remplir le cartable de mes enfants avec des pierres ». Cette phrase dit tout. Le silence peut être une forme de liberté, une résistance, mais aussi un mode de transmission. La question est : la transmission passe-t-elle uni-

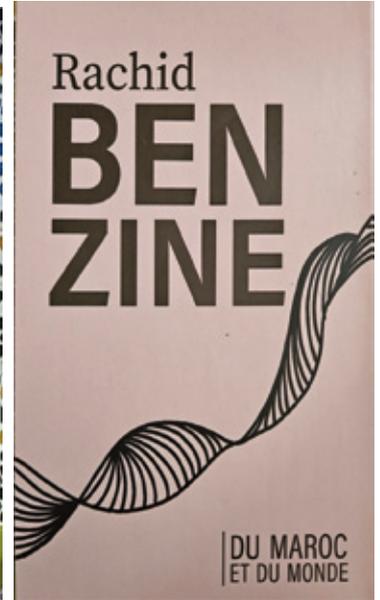
quement par la parole, ou aussi par le silence et les gestes ?

En France, le récit officiel de l'immigration est souvent imposé par les institutions (écoles, universités, médias, politiques). Est-ce que le fait de raconter l'intime, de parler des pères, est aussi une manière de construire notre propre récit ?

Oui, absolument. Il n'existe plus de récit commun. Toute la question est de savoir comment mettre en commun nos récits pour qu'ils deviennent partageables : qu'une mémoire bretonne ou corse fasse aussi partie de la mienne, et que mon histoire devienne aussi la leur. C'est à travers l'intime que ce travail est possible, car les données scientifiques, si nécessaires soient-elles, ne bouleversent pas l'imaginaire collectif. Nous sommes en France dans une guerre des récits, et elle ne pourra être gagnée que par les récits de l'intime.

Vous ne trouvez pas que ce travail est orienté ? Parce qu'avec le financement, on va surtout s'occuper des questions des jeunes dans les banlieues, de la violence dans les cités populaires, de l'extrémisme religieux ou de certaines religions. Et pendant ce temps, on va oublier les Chibanis, on ne va pas parler des femmes dans l'immigration. Qu'est-ce que vous en pensez ?

C'est vrai, mais en même temps vous avez des sociologues qui sont issus de l'immigration, qui font un travail formidable dans leur laboratoire et qui est aussi accessible. C'est-à-dire que c'est cette complexité-là, je trouve que les travaux scientifiques sont plutôt assez bien orientés. Ce que je veux dire, c'est que ce sont des petits travaux qui ne sont même pas des véritables travaux scientifiques, qui prennent beaucoup d'espace médiatique parce qu'ils viennent corroborer ou confirmer, je dirais, une thèse idéo-



logique que nous avons. Ce que je veux dire, c'est que les ouvrages scientifiques sur les migrations nous en avons. La question c'est comment faire en sorte que ces travaux qui existent puissent avoir un impact. Et c'est là où on manque de relais à travers l'espace public, parce que ça nécessite un travail de vulgarisation, ça nécessite aussi un travail d'appropriation. Par exemple, quelqu'un comme Pascal Blanchard, quand il travaille sur le Paris arabe, sur la colonisation, sur les esclavages, il a cette manière à la fois de créer des ouvrages scientifiques, puisqu'il nous sollicite, et en même temps de pouvoir les transformer dans des expos pour que ça soit accessible à travers des histoires, à travers des récits, le travail il est là.

Le Maroc est l'un des rares pays à publier les travaux de ses intellectuels de la diaspora, même lorsqu'ils ont une autre nationalité, tout en maintenant un lien avec eux. Est-ce une expérience unique ?

Absolument, et c'est un travail remarquable. Nous le devons en grande partie à Driss El Yazami, actuel président du CCME, qui a longtemps œuvré en France dans des associations comme Génériques, consacrées à la mémoire de l'immigration. Il a toujours eu le souci des archives et de la connaissance, considérant que les politiques publiques doivent s'appuyer sur la recherche scientifique.

Le CCME n'est donc pas seulement un conseil, c'est aussi un lieu de production intellectuelle, scientifique et culturelle. Un espace d'hybridation, et je crois que c'est précisément ce dont nous avons besoin dans un monde complexe : des lieux capables de croiser savoirs, mémoires et cultures.

Paris : Entretien réalisé par Youssef Lahlali



Les Palestiniens fuient en nombre Gaza-ville, cible d'une offensive israélienne meurtrière



A pied, à vélo où à bord de véhicules, les Palestiniens fuient en nombre la ville de Gaza, cible d'une offensive majeure de l'armée israélienne dont les bombardements ont fait mercredi des dizaines de morts à travers le territoire.

Fort du soutien américain, Israël a annoncé le début mardi d'une campagne militaire terrestre et aérienne à Gaza-ville pour y anéantir le mouvement islamiste palestinien Hamas, dont l'attaque du 7 octobre 2023 en Israël a déclenché la guerre dans la bande de Gaza.

En riposte, Israël a lancé une offensive dévastatrice dans le petit territoire, qui a fait des dizaines de milliers de morts et provoqué un désastre humanitaire. Depuis, les quelque deux millions d'habitants assiégés y ont été maintes fois déplacés.

"C'est comme vivre le Jugement dernier ou

en enfer, mais même l'enfer serait plus clément", s'exclame Fatima Lubbad, 36 ans, qui a parcouru quasiment à pied avec ses quatre enfants environ dix km pour arriver à Deir al-Balah (centre) après sa fuite de Gaza-ville (nord).

"J'ai dû dormir avec mes enfants dans la rue", dit-elle à l'AFP.

De jour et parfois de nuit, à pied, en voiture, à bord de charrettes tirées par des ânes ou de camions, des Palestiniens, emportant quelques effets personnels, quittent Gaza-ville, après les appels d'évacuation israéliens, selon des images de l'AFP.

Mais Oum Ahmed Younés, 44 ans, affirme qu'elle n'a pas les moyens de payer des frais de transport. De plus, "il n'y a pas de tentes ou alors les prix sont exorbitants. Cela coûte moins cher de mourir".

L'armée israélienne a annoncé l'ouverture

jusqu'à vendredi 09H00 GMT d'un nouveau passage pour permettre aux habitants de fuir la plus grande ville du territoire palestinien. Il traverse la rue Salaheddine qui coupe la bande de Gaza en son milieu du nord au sud.

L'ONU estimait fin août à environ un million le nombre d'habitants dans Gaza-ville et ses environs. L'armée israélienne a affirmé que "plus de 350.000" personnes avaient fui la zone.

Mercredi, la Défense civile palestinienne a fait état de 64 morts dans les bombardements israéliens à travers la bande de Gaza, dont 41 à Gaza-ville.

Dans le camp de Chatî à Gaza-ville, un immeuble a été détruit dans un bombardement qui a tué quatre personnes dont une femme et son enfant, d'après la même source.

"Assez! Nous voulons vivre, nous ne voulons pas mourir (...) Dites à Netanyahu que nous

ne voulons pas mourir!" a affirmé Mohammed al-Danf sur le site touché, alors que des habitants aidaient à rechercher des survivants sous les décombres.

L'armée israélienne, qui contrôle environ 75% de la bande de Gaza, veut chasser le Hamas de la ville éponyme, présentée comme l'un des derniers grands bastions du mouvement dans le territoire palestinien. Depuis mardi, elle y a "frappé plus de 150 cibles en soutien aux troupes" au sol.

Compte tenu des restrictions imposées aux médias à Gaza et des difficultés d'accès sur le terrain, l'AFP n'est pas en mesure de vérifier de manière indépendante les bilans et affirmations de la Défense civile ou de l'armée israélienne.

L'offensive à Gaza-ville a été condamnée à l'étranger, mais aussi en Israël où une grande partie de la population s'inquiète pour les otages retenus dans la bande de Gaza.

À Jérusalem, des proches d'otages ont manifesté devant la résidence du Premier ministre Benjamin Netanyahu.

"Mon garçon est en train de mourir là-bas. Mais au lieu de le ramener (...) vous avez tout fait pour ne pas le faire revenir", a dit à l'adresse de M. Netanyahu Ofir Braslavski, le père de Rom, otage à Gaza.

L'attaque du 7-Octobre a entraîné la mort de 1.219 personnes du côté israélien, en majorité des civils, selon un décompte de l'AFP basé sur des données officielles. Sur les 251 personnes enlevées ce jour-là, 47 sont encore retenues à Gaza dont 25 ont été déclarées mortes par l'armée israélienne.

Selon le ministère de la Santé du Hamas, les représailles militaires israéliennes ont coûté la vie à 65.062 Palestiniens, en majorité des civils, dans la bande de Gaza, où le Hamas a pris le pouvoir en 2007.

L'ONU a déclaré la famine à Gaza, ce que dément Israël. Mardi, une commission d'enquête indépendante mandatée par l'ONU a établi qu'Israël commet un génocide contre les Palestiniens à Gaza. Israël a aussi nié.

Ces derniers jours, l'armée israélienne a aussi mené des frappes aériennes contre le Hezbollah au Liban, les rebelles houthis au Yémen et des dirigeants du Hamas au Qatar.

Pression sur les Américains au Conseil de sécurité de l'ONU

Le Conseil de sécurité de l'ONU devait se prononcer une nouvelle fois jeudi sur un texte réclamant un cessez-le-feu et l'accès humanitaire à Gaza, un projet porté par la majorité des membres qui veulent tenter d'agir malgré les vetos américains répétés.

Les dix membres élus du Conseil avaient lancé des discussions sur ce projet de résolution fin août en réaction à la déclaration officielle par l'ONU de la famine dans le territoire palestinien ravagé par la guerre menée par Israël depuis près de deux ans.

Une première version du texte exigeait principalement la levée immédiate de toutes les entraves à l'entrée de l'aide. Mais selon des sources diplomatiques, la France, le Royaume-Uni et la Russie étaient dubitatifs sur l'intérêt d'une résolution uniquement humanitaire de la part d'un organe destiné à maintenir la paix et la sécurité dans le monde, qui aurait de

toute façon aussi pu être bloquée par les Etats-Unis.

Alors le projet qui devait être soumis au vote jeudi après-midi, vu par l'AFP, réclame bien la fin des restrictions de l'aide humanitaire, mais exige aussi "un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent à Gaza", ainsi que la libération immédiate et inconditionnelle des otages.

Un message que les Etats-Unis ont déjà rejeté plusieurs fois, la dernière en juin lorsqu'ils avaient utilisé un nouveau veto pour protéger leur allié israélien.

Pourquoi se lancer alors dans cette nouvelle tentative qui risque d'aboutir probablement au même résultat?

"Ne rien essayer serait trop facile pour les Américains qui n'auraient pas à se justifier et à faire face aux 14 membres du Conseil et à l'opinion publique mondiale", a commenté un

diplomate européen, refusant de ne rien faire juste par peur du veto américain.

"Ca n'aide pas beaucoup les Palestiniens sur le terrain, mais au moins nous continuons à montrer qu'on essaie", a poursuivi ce diplomate, qui a requis l'anonymat.

Le précédent veto avait provoqué une colère inhabituelle des 14 autres membres du Conseil qui manifestent de plus en plus souvent et explicitement leur frustration face à l'incapacité à faire pression sur Israël pour mettre un terme au calvaire des habitants de Gaza.

Israël fait face à une pression internationale croissante pour mettre fin à cette guerre qui ravage Gaza, déclenchée par l'attaque sans précédent du mouvement islamiste palestinien Hamas le 7 octobre 2023 sur le sol israélien.

Une question qui sera au coeur du som-

met annuel de l'ONU la semaine prochaine à New York.

Après plus de deux mois et demi de blocage, Israël autorise à nouveau depuis mi-mai l'entrée à Gaza d'une quantité limitée de camions de l'ONU, qui dénonce des quantités largement insuffisantes.

Le 22 août, l'ONU a officiellement déclaré la famine dans ce territoire palestinien et en a attribué la responsabilité à Israël, en se fondant sur un rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), un organisme mandaté par les Nations unies. Un rapport rejeté par les autorités israéliennes.

Pour la première fois, une commission d'enquête internationale mandatée par l'ONU -- mais qui ne parle pas au nom de l'ONU -- a accusé mardi Israël de commettre un "génocide" à Gaza depuis octobre 2023 avec l'intention de "détruire" les Palestiniens.

Côte d'Ivoire

Participation du Maroc aux travaux du 16^{ème} colloque de l'Association Internationale des services du Trésor

La capitale économique ivoirienne, Abidjan, accueille jusqu'au 19 septembre, les travaux du 16^{ème} colloque de l'Association internationale des services du Trésor (AIST), marqué par la participation de délégations issues de 29 pays membres, dont le Maroc.

Le Royaume est représenté à cet événement, placé sous le thème "Quel avenir pour les processus métiers du Trésor à l'aune de la digitalisation ?", par une délégation de responsables, notamment de la Trésorerie générale du Royaume (TGR).

Ce rendez-vous économique d'envergure qui coïncide avec la célébration par la Côte d'Ivoire des 62 ans du Trésor public, ambitionne de jeter les jalons d'une gestion publique modernisée et efficace, à l'heure où la crise financière mondiale impose des réformes en profondeur, estiment les organisateurs.

Dans une allocution de circonstance, le Premier ministre ivoirien, Robert Beugré Mambé, a indiqué que le contexte actuel exige que les Etats œuvrent en vue de renforcer leur coopération et de moderniser la gestion de leurs finances publiques, louant au passage le rôle catalyseur que l'AIST joue depuis près d'une vingtaine d'années.

Sur les performances du Trésor public ivoirien, le chef du gouvernement a relevé que grâce à une gestion rigoureuse des finances publiques, cette institution est devenue un acteur essentiel à même de placer la Côte d'Ivoire dans le cercle des dix premières économies d'Afrique, insistant sur la nécessité de poursuivre les réformes pour améliorer davantage ses performances.

Lui emboitant le pas, le ministre ivoirien des Finances et du Budget, Adama Coulibaly, s'est attaché sur les résultats concrets de la digitalisation déjà entamée (...) permettant de renforcer la sécurisation des recettes, de réduire les délais de paiement et de garantir la traçabilité des flux financiers.

"Le Trésor public est à la tête d'une révolution silencieuse mais déterminante", avec des résultats probants enregistrés durant la période 2021-2024, s'est-il félicité.

De son côté, Mme Catherine Lemesle, secrétaire générale de l'AIST, a souligné que les services du Trésor doivent être "des éclaireurs" de la transformation numérique, tout en veillant à ce que celle-ci reste au service du citoyen.

Au menu de cette rencontre figurent des conférences, des panels de haut niveau ainsi que d'autres activités.

La finalité étant d'engager des discussions sur les réformes et innovations dans la gestion des finances publiques, de dresser le bilan de l'année 2024 et de procéder au renouvellement des instances dirigeantes de l'AIST.

Créée en 2006 à Madagascar, l'AIST est un réseau dynamique d'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière de trésorerie publique.

Royal Air Maroc inaugure sa nouvelle ligne directe Casablanca-N'Djamena



Royal Air Maroc (RAM) a lancé, mercredi, le vol inaugural de sa nouvelle liaison aérienne directe reliant son hub de Casablanca à N'Djamena, la capitale de la République du Tchad.

Cet événement marque une étape significative dans la concrétisation du plan de développement stratégique de la compagnie nationale, renforçant ainsi sa position de leader du transport aérien en Afrique, indique la RAM dans un communiqué.

Le vol inaugural a décollé de l'aéroport Mohammed V de Casablanca à 23h40 (heure locale) pour un atterrissage à l'aéroport international de N'Djamena à 05h05 (heure locale), fait savoir la même source.

Cette nouvelle desserte, opérée à raison de deux fréquences par semaine, mercredi et samedi, vient consolider le réseau africain de la RAM, qui compte désormais 29 lignes directes sur le continent, rapporte la MAP.

Très attendue, cette nouvelle desserte répond aux besoins exprimés par la clientèle basée au Tchad, en particulier pour les vols de continuité à destination de l'Europe et

des Amériques.

A cette occasion, le Président Directeur Général de la RAM, Hamid Addou, cité par le communiqué, a déclaré : "Le lancement de cette nouvelle ligne directe vers N'Djamena illustre notre engagement envers le continent africain et s'inscrit pleinement dans notre plan de développement, et ce conformément à la Vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour le développement de la coopération Sud-Sud".

Et de poursuivre : "Chaque nouvelle ligne que nous ouvrons renforce la position de Casablanca comme hub majeur de la connectivité mondiale et affirme le leadership de notre compagnie comme référence du transport aérien en Afrique. Nous sommes fiers d'offrir à notre clientèle un réseau toujours plus étendu et performant et une expérience client aux meilleurs standards".

L'ouverture de cette ligne vers le Tchad s'inscrit au cœur de la stratégie continentale de la compagnie qui vise à densifier son maillage africain et à faciliter les échanges intra-africains, tout en renforçant les connections entre l'Afrique et le

reste du monde.

Elle témoigne de son ambition d'étendre son empreinte au-delà de son axe historique en Afrique de l'Ouest pour commencer à desservir de manière plus affirmée la région Est du continent et l'Afrique centrale.

Parallèlement, la modernisation accélérée de la flotte de Royal Air Maroc, avec l'introduction d'appareils nouveaux et plus performants, bénéficie prioritairement aux dessertes africaines.

Elle garantit aux passagers un niveau de confort, de fiabilité et de sécurité accru, aligné sur les standards internationaux les plus exigeants.

Avec le renforcement constant de son réseau et de ses fréquences, Royal Air Maroc réaffirme ainsi sa volonté de répondre aux attentes d'une clientèle diversifiée et de promouvoir l'attractivité du Maroc comme destination phare et hub de connexion pour les voyageurs du monde entier, conclut le communiqué.

Abdellatif Jouahri : La coopération entre les banques centrales arabes, un élément positif face aux chocs politiques, économiques et commerciaux

La coopération entre les banques centrales arabes constitue un élément positif pour faire face aux chocs politiques, économiques et commerciaux mondiaux actuels, a affirmé mercredi à Tunis le Wali de Bank Al-Maghrib (BAM), Abdellatif Jouahri.

Dans une déclaration à la MAP en marge de l'ouverture de la 49^e session ordinaire du Conseil des gouverneurs des banques centrales et des instituts d'émission arabes, M. Jouahri a précisé qu'outre les thèmes habituellement abordés lors de ces réunions, les travaux de la session porteront les chocs politiques et économiques que connaît le monde, auxquels se sont récemment ajoutés des chocs commerciaux.

M. Jouahri a ajouté que ces évolutions constituent un défi pour les banques centrales, chaque pays s'efforçant de le relever avec ses propres moyens, plaçant à cet

égard pour une coopération plus accrue entre ces institutions. Cette session sera marquée par la tenue d'une réunion sur la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, dans le but, selon le Wali de Bank Al-Maghrib, de permettre aux pays sur la liste grise de s'inspirer de l'expérience des autres pays ne figurant plus sur cette liste comme le Maroc.

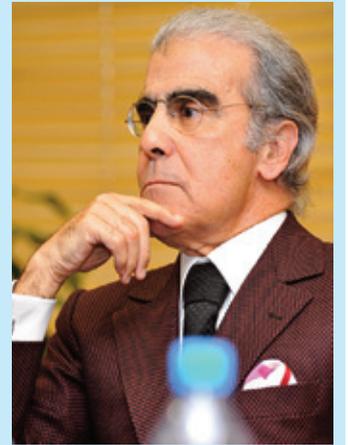
Concernant le niveau actuel de coordination et de coopération arabe dans le domaine monétaire, M. Jouahri a fait état de disparités entre les pays arabes (producteurs de pétrole et non producteurs par exemple), notant que les chiffres relatifs à la politique monétaire du Maroc sont "exemplaires".

La banque centrale du Maroc s'est engagée dans une coopération avec plusieurs de ses homologues arabes, conformément à la politique menée par le Royaume sous la

conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a-t-il indiqué, ajoutant que si la coopération bilatérale entre les banques centrales prend la forme de dépôts, la tendance actuelle est tournée vers la "coopération technique autant que possible", notamment pour relever nombre de défis tels que ceux liés au numérique et au climat.

Mais il s'agit aussi de la coopération technique dans le domaine de la politique monétaire, où l'échange d'expériences revêt une grande importance dans le sillage des incertitudes mondiales dont les répercussions affectent le travail des banques centrales.

Pour rappel, le Soudan préside les travaux de la 49^e session ordinaire du Conseil des gouverneurs des banques centrales et des instituts d'émission arabes, organisée sur deux jours par le Fonds monétaire arabe et la Banque centrale de Tunisie.



Tourisme : Après un été dynamique, le secteur en quête de durabilité

Après une saison estivale marquée par des performances records en termes d'arrivées et de recettes, le secteur du tourisme aborde la rentrée de septembre 2025 avec un double enjeu : maintenir la dynamique de croissance et accélérer sa transition vers un modèle plus durable.

A en croire les récents chiffres du ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire, le Royaume a franchi un cap symbolique en accueillant 13,5 millions de visiteurs à fin août dernier, marquant une progression remarquable de 15% par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette performance s'inscrit dans une tendance haussière qui se confirme mois après mois, témoignant de l'attractivité croissante de la destination Maroc sur l'échiquier touristique international.

Ainsi, l'été écoulé restera dans les annales comme une saison particulièrement faste, avec pas moins de 4,6 millions de touristes recensés entre juillet et août, soit une augmentation de 6% comparativement à la même période en 2024.

Cette saison a été notamment marquée par un fort retour des Marocains résidant à l'étranger (MRE) qui ont atteint 3 millions de personnes entre juillet et août, soit 13% de plus que l'été 2024. Une évolution qui confirme l'attachement indéfectible de cette communauté au pays et son rôle déterminant dans la dynamique touristique nationale.

Derrière ces chiffres record se cachent des milliers d'histoires : celles des familles marocaines résidant à l'étranger qui retrouvent leurs racines, des vacanciers européens séduits par la douceur du climat atlantique, ou encore des aventuriers en quête d'authenticité dans les régions du Sud du Royaume.

Pour le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire, Fatim-Zahra Ammor, le bilan de la saison estivale est extrêmement positif, marqué par des chiffres record sur la période de juin à août.

S'agissant des perspectives pour l'automne et la fin d'année, le secteur devrait réaliser d'excellentes performances, cette période correspondant à la haute saison pour le Maroc, a souligné Mme Ammor dans une déclaration à la MAP.

Et de faire savoir : "Nous avons sécurisé le nombre de sièges nécessaires afin de répondre à cette demande croissante".

En ce qui concerne les perspectives à plus long terme, la ministre a exprimé son optimisme quant à l'avenir du secteur, indiquant que l'année devrait se clôturer sur des résultats record et que 2025 s'annonce, d'ores et déjà exceptionnelle.

Feuille de route 2023-2026 : une vision structurée pour un tourisme d'avenir durable

Le succès de cette belle saison ne saurait être attribué au hasard. Il s'appuie, en effet, sur une feuille de route ambitieuse du tourisme 2023-2026, dotée de plus de 6 milliards de dirhams et articulée autour de trois grands axes.

Le premier vise à diversifier l'offre touristique en s'appuyant non plus sur les destinations seules, mais sur neuf filières thématiques complémentaires : balnéaire, courts séjours urbains, circuits culturels, tourisme d'affaires, randonnée, sports de glisse, aventures dans le désert, tourisme balnéaire en bord de mer et découverte nature pour les Marocains eux-mêmes.

A cela s'ajoutent cinq filières transversales valorisant le patrimoine immatériel (gastronomie locale, hébergements alternatifs, festivals et événements culturels, artisanat traditionnel et tourisme durable).

Le second axe met l'accent sur les leviers de compétitivité essentiels, à savoir stimuler le transport aérien, diversifier les canaux de promotion, encourager les investissements dans l'animation touristique, consolider l'offre hôtelière, renforcer la formation des professionnels, et améliorer le pilotage du secteur grâce à un observatoire renforcé, davantage orienté vers les données.

En outre, la réussite de cette feuille de route repose sur trois conditions clés, formant son troisième axe : une gouvernance renforcée avec une commission interministérielle de haut niveau et des relais régionaux, une organisation modernisée pour suivre et animer les projets à l'échelle nationale, et une stratégie de financement combinant fonds publics et privés via des partenariats public-privé (PPP).

Parmi les leviers majeurs, l'amélioration de l'accessibilité aérienne joue également un rôle clé pour l'été et les saisons à venir. Dans ce cadre, Royal Air Maroc (RAM) a densifié son réseau en lançant de nouvelles liaisons directes entre Marrakech et plusieurs grandes villes européennes, telles que Lyon, Toulouse ou Nantes, tout en augmentant les fréquences sur Marseille et Bruxelles afin de prolonger la saison touristique.

L'Office National Marocain du Tourisme (ONMT) a lui aussi joué sa carte avec la campagne "Light In Action", qui a permis de lancer une quarantaine de nouvelles lignes ou reconduites aériennes.

En parallèle, la stratégie "Aéroports 2030" de l'Office National Des Aéroports (ONDA) a commencé à améliorer le parcours des voyageurs, notamment grâce à la suppression des contrôles à l'entrée des aéroports Mohammed V et bientôt Marrakech, rendant les transits plus fluides.

Pour la période post-estivale, l'ONMT mise sur des campagnes ciblées telles que "Shining Fès" et "Rising Ouarzazate", valorisant le riche patrimoine culturel de ces villes afin d'attirer les visiteurs en arrière-saison, grâce à des partenariats avec des médias internationaux.

A cette dynamique s'ajoutent d'autres initiatives, comme la convention "Maroc, Terre de Football" conclue entre la Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF) et l'ONMT, qui capitalisent sur la popularité de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2025 pour maintenir un fort flux touristique jusqu'à la fin de l'année.

Cadre réglementaire : cap sur la qualité et l'excellence

Afin d'accompagner cette croissance et rassurer une clientèle exigeante, le Maroc a engagé une modernisation profonde de son cadre réglementaire. Cinq arrêtés complétant la loi 80-14 ont été publiés en juin au Bulletin Officiel révolutionnant le secteur de l'hébergement touristique.

La mesure la plus symbolique est l'extension du système de classement en étoiles à tous les types d'établissements, y compris les maisons d'hôtes, les riads et les kasbahs, harmonisant ainsi l'offre avec les standards internationaux.

L'innovation majeure réside dans l'introduction de visites mystère menées par des auditeurs spécialisés, qui évalueront la qualité de service selon des grilles pouvant compter jusqu'à 800 critères. La classification ne sera plus définitive mais dynamique, réévaluée tous les 5 à 7 ans, incitant les établissements à maintenir durablement leur niveau d'excellence.

Une nouveauté notable : la création des Résidences Immobilières Adossées (RIA), une catégorie pour les hôtels 5 étoiles et de luxe, permettant une gestion plus flexible de villas attenantes et répondant ainsi à une demande en hébergements plus exclusifs.

Au-delà des chiffres et des dispositifs, ce qui ressort de cette saison, c'est l'énergie collective pour faire du tourisme au Maroc une expérience d'exception.

Fort de ces résultats, le Royaume entre désormais dans une phase cruciale de consolidation, avec l'objectif de garder ce cap, assurer une croissance stable et jeter les bases d'une transformation qui devrait s'inscrire bien au-delà de 2026.

Le Maroc prouve ainsi qu'il est capable de concilier performance économique et ambition durable, pour rester une destination touristique incontournable.

Par Yassine KHATIB (MAP)

Le Festival de cinéma méditerranéen de Tétouan dévoile les jurys de sa 30^{ème} édition

Le Festival de cinéma méditerranéen de Tétouan (FCMT), événement phare de la région, a dévoilé les membres des jurys qui auront la mission de départager les films en compétition lors de sa 30^{ème} édition, prévue du 25 octobre au 1er novembre.

Composés de personnalités éminentes du cinéma, de la critique et de la formation, les membres des jurys illustrent l'engagement du festival en faveur de l'excellence et de la pluralité des expressions cinématographiques, indique un communiqué de la Fondation du festival.

Le FCMT célébrera trois décennies d'engagement pour la diffusion du cinéma méditerranéen et le soutien aux talents émergents, en offrant des espaces de rencontres, de formation et de dialogue.

Cette édition anniversaire investira les lieux culturels emblématiques de Tétouan, permettant aux cinéphiles et aux professionnels de découvrir une sélection de films reflétant la créativité des cinémas de la région.

Dix longs-métrages de fiction et de documentaires issus de différents pays méditerranéens seront en lice pour plusieurs distinctions. Le jury officiel attribuera notamment le Grand Prix de la ville de Tétouan "Tamouda", ainsi que le Prix Mohamed Reggab (Prix spécial du jury), le Prix Azzeddine Meddour pour une première œuvre, ainsi que les Prix d'interprétation féminine et masculine.

À la présidence du jury des longs-métrages de fiction et documentaires: Leonardo Di Costanzo, réalisateur italien reconnu pour ses films qui explorent les dynamiques sociales et



humaines avec une sensibilité particulière.

Parmi ses œuvres notables, *The Interval* (2012) qui a été primé au Festival de Venise, et *The Inner Cage* (2021) qui a remporté le Prix du meilleur scénario aux David di Donatello.

Aux côtés de Di Costanzo, des cinéastes et critiques de renom partageront les films en compétition. Il s'agit d'Asmae Al Moudir (Maroc), réalisatrice et scénariste, primée au Festival de Cannes et à l'IDFA. Elle s'est imposée sur la scène internationale avec "La Mère de tous les mensonges", documentaire hybride primé dans plusieurs festivals.

Le jury des longs-métrages est composé également de Serge Barbucchia (France), acteur, auteur et metteur en scène. Il est le fondateur du Théâtre du Balcon à Avignon. Son travail mêle théâtre, musique et cinéma, et il est reconnu pour ses adaptations audacieuses de classiques littéraires au théâtre.

A ceux-ci s'ajoute Isabel Machado (Portugal), productrice et directrice de festivals, qui est impliquée dans le développement de projets cinématographiques indépendants au Portugal. Elle a également travaillé en tant que productrice exécutive sur plusieurs films primés.

Le jury comprend également Amir Ramsis (Egypte), réalisateur et scénariste, qui est connu pour ses documentaires et films de fiction, qui interrogent les réalités sociales et politiques de la région. Il est également directeur artistique du Festival du film d'El Gouna.

Parallèlement, le jury de la critique "Mustapha Mesnaoui" récompensera une œuvre pour son approche esthétique et sa portée critique, note la même source, précisant qu'il réunira trois critiques et journalistes de renom.

Il s'agit de Fatima Ifriqui (Maroc), journaliste et critique de cinéma, qui est une voix influente du paysage cul-

turel marocain, reconnue pour son analyse affûtée des œuvres cinématographiques, et de Cédric Lépine (France), critique de cinéma collaborant avec plusieurs médias européens, qui est spécialisé dans le cinéma indépendant et les nouvelles écritures cinématographiques, ainsi que de Francesco Pontiggia (Italie), journaliste et critique, qui écrit pour des publications de référence et intervient régulièrement dans des jurys internationaux. Ces jurys incarment l'esprit de la 30^{ème} édition du Festival de cinéma méditerranéen de Tétouan, qui constitue une célébration de la richesse et de la pluralité des cinémas méditerranéens, un lieu de rencontre entre les cultures et un tremplin pour les talents de demain.

Depuis sa création en 1985 par l'Association "Amis du cinéma de Tétouan" (ACT), le FCMT n'a eu de cesse de promouvoir les cinématographies de la mare nostrum et de porter haut les valeurs d'une cinéphilie exigeante et diverse.

Connu pour son engagement et sa contribution à la diffusion du cinéma méditerranéen, le festival est d'abord celui d'une ville, Tétouan, terreau des arts qui, de la musique aux arts plastiques, a abrité et continue d'abriter des mouvements artistiques qui connaissent un rayonnement bien au-delà de la région.

C'est donc dans cette ville au climat culturel favorable que, tout naturellement, une poignée d'enseignants cinéphiles imaginent ce projet, alors même que les ciné-clubs, au sein desquels ils ont été formés, disparaissent au Maroc.

7^e Festival international du cinéma et de l'environnement à Sidi Ouassay

La 7^e édition du Festival international du cinéma et de l'environnement se tiendra du 8 au 12 octobre à Sidi Ouassay, dans la province de Chtouka-Aït Baha, à l'initiative de l'Association Ansnfl développement, culture et environnement.

Organisé en partenariat avec le Centre cinématographique marocain (CCM) et la Commune de Sidi Ouassay, ce Festival se veut un espace propice à la consécration de la conscience environnementale et à la réflexion sur des questions de développement durable à travers le cinéma, indique un communiqué des organisateurs.

Au programme de cette édition figurent des compétitions officielles de court-métrage, de court-métrage lié à l'environnement et de la meilleure photo,

outre des projections cinématographiques ouvertes au public, des ateliers de formation et des conférences, ajoute la même source. Cette manifestation culturelle, dont l'invité d'honneur est l'Espagne, rendra hommage à des personnalités cinématographiques de premier plan en présence d'une pléiade de réalisateurs, de critiques et d'artistes.

Le Festival international du cinéma et de l'environnement, qui conforte sa position de rendez-vous annuel alliant créativité cinématographique et conscience environnementale, permettra à la région de Sidi Ouassay de s'ériger en un espace favorable aux échanges culturels et au partage d'expériences, conclut le communiqué.

"Sirat", Un film tourné au Maroc, représentera l'Espagne aux Oscars

"Sirat", un road movie tourné au Maroc et réalisé par Óliver Laxe, a été choisi mercredi pour représenter l'Espagne à la prochaine édition des Oscars, dans la catégorie du meilleur film international, a annoncé l'Académie des arts et des sciences cinématographiques.

L'Académie a tranché entre trois finalistes, parmi lesquels "Romería", de Carla Simón, et "Sorda", d'Eva Libertad.

Salué par la critique lors de sa présentation au dernier Festival de Cannes, ce long-métrage raconte le voyage initiatique d'un personnage entre l'Espagne et le Maroc et explore

des thèmes universels tels que la quête de soi, l'identité et les liens entre les cultures.

Il faudra toutefois attendre décembre pour savoir si "Sirat" figurera dans la shortlist de quinze films sélectionnés par l'Académie américaine. La liste finale des cinq nominations sera révélée en janvier, avant la cérémonie prévue le 15 mars 2026 à Los Angeles.

L'Espagne a remporté à quatre reprises l'Oscar du meilleur film en langue étrangère, le dernier en date étant celui attribué en 2004 à "Mar adentro" (La mer intérieure) d'Aléjandro Amenábar.

12^{ème} Festival national de l'art de Griha et Melhoun à Taroudant

La ville de Taroudant abritera, du 26 au 28 septembre, la 12^{ème} édition du Festival national de l'art Griha et Melhoun, sous le thème "La Griha de Taroudant: authenticité du Melhoun".

Cette manifestation culturelle sera marquée par l'organisation de trois grandes soirées artistiques au niveau de la Place "6 Novembre", avec la participation de plusieurs troupes locales et nationales.

Au programme de cet événement, initié par l'Association Roudania des amateurs du Melhoun et des arts populaires, figure également un hommage dédié à des figures artistiques et culturelles ayant contribué à la préservation et au rayonnement du Melhoun.

Les organisateurs soulignent que ce festival vise à valoriser le Melhoun en tant que patrimoine culturel immatériel du Royaume, en cohérence avec les engagements du Maroc auprès de l'UNESCO, et à renforcer le rayonnement de cet héritage comme trait d'union entre les générations.

L'événement cherche également à dynamiser le tourisme culturel à Taroudant, à encourager la jeunesse et les nouvelles générations à découvrir ce pa-



trimoine marocain authentique et à contribuer à sa sauvegarde, tout en créant des espaces d'échange culturel et artistique entre les participants et le public.

Organisée avec le soutien du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication et en partenariat avec

les Conseils communal et provincial de Taroudant, la préfecture de la province et le Centre Souss-Massa pour le développement culturel, cette édition rend hommage à la mémoire du défunt Mohamed Ben El Hassan El Afani Roudani, l'une des grandes figures de la culture marocaine.

La musique marocaine à l'honneur au concert "Sounds from Home" à Washington

Les sonorités marocaines ont résonné haut et fort, mardi soir, dans les halls du Kennedy Center, le prestigieux centre culturel et de spectacle de Washington, lors d'un concert musical grandiose intitulé "Sounds from Home", organisé en célébration du dialogue et de l'harmonie à travers l'art et la musique.

Le Maroc a ainsi livré une performance musicale distinguée aux côtés d'artistes de renom représentant l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, la Jordanie, le Koweït, le Qatar, les Emirats arabes unis, le Liban, et le Sultanat d'Oman.

Tenu en partenariat avec l'ambassade du Maroc à Washington et les missions diplomatiques de l'ensemble des pays arabes représentés, cet événement a réuni un public trié sur le volet, composé d'ambassadeurs accrédités dans la capitale américaine, de hauts responsables de l'administration américaine, ainsi que de personnalités éminentes du monde artistique, médiatique, culturel et de la société civile.

Dans une allocution à cette occasion, l'ambassadeur du Maroc à Washington, Youssef Amrani, a souligné le caractère pluriel du patrimoine musical du Royaume, fruit de l'interaction entre traditions arabes, amazighes, andalouses et sahariennes, tout en mettant en avant la créativité des jeunes générations d'artistes dont les répertoires fusionnent l'authentique et le moderne et contribuent à enrichir l'identité marocaine et à promouvoir le dialogue interculturel.

M. Amrani a relevé que la participation marocaine à cet événement témoigne d'une diplomatie culturelle dynamique, visant à promouvoir l'image d'un Maroc moderne, ouvert et attaché aux valeurs universelles de paix, de tolérance et de solidarité.

Du côté des artistes, la voix marocaine a été portée par Nabila Maan, figure emblématique de la chanson marocaine moderne, connue pour son style fusionnant sonorités traditionnelles et contemporaines, accompa-



gnée du talentueux musicien Tarik Hilal.

De concert avec l'American Pops Orchestra, le duo marocain a livré une interprétation magistrale du titre "Ana Fnit". Cette performance, alliant émotion, patrimoine et innovation, a marqué l'un des temps forts de la soirée, illustrant l'esprit de partage artistique et du rapprochement interculturel.

Par ailleurs, ce concert revêt une dimension humanitaire particulière en soutenant l'action de l'Hôpital pour enfants St. Jude, reconnu pour son engagement en faveur des enfants atteints

de maladies graves, notamment dans les zones de conflit. Cette collaboration a offert une visibilité accrue aux programmes de l'institution dans la région MENA, mettant en lumière l'importance de la solidarité transfrontalière au service de causes universelles.

Ainsi, en valorisant ses talents artistiques et en s'associant à des initiatives de la sorte, le Maroc réaffirme son rôle de passerelle entre les cultures et sa contribution active à la promotion d'un monde fondé sur la coopération, le dialogue et les valeurs humanistes.

Bouillon de culture Programme

L'Institut Cervantès de Marrakech ouvre sa saison culturelle d'automne avec un programme riche qui met à l'honneur la littérature, le cinéma, les ateliers et les arts de la scène. Le premier rendez-vous aura lieu le mercredi 24 septembre à 18h30, au siège de l'Institut Cervantès de Marrakech, avec la présentation de l'ouvrage "Gitan. Le peuple aux larmes de feu" de la journaliste et écrivaine française Laurence Gourret-Lapeyre, installée à Marrakech.

Fruit de plusieurs années d'immersion dans le sud de l'Espagne, le livre propose une traversée sensible de l'univers gitan, nourrie de récits, d'entretiens et de témoignages.

Entre regard anthropologique et écriture engagée, l'auteure compose une polyphonie de voix qui révèlent à la fois la richesse culturelle et les défis sociaux auxquels ces communautés sont confrontées.

En octobre, l'Institut Cervantès de Marrakech accueillera les activités du Congrès mondial du Flamenco, dont la programmation comprendra un spectacle à Marrakech et un autre à Agadir, ainsi que des rencontres littéraires, des ateliers et des activités destinées au jeune public.

Ce programme s'inscrit dans une vision qui affirme le rôle de l'Institut comme passerelle culturelle entre le Maroc et l'Espagne, et comme plateforme d'échange artistique et créatif.

Poésie

La Maison de la poésie (Dar Chiir) de Marrakech organise, ce vendredi au centre culturel Daoudiate à la Cité ocre, la deuxième édition de son programme "Itinéraire poétique", avec la participation des poètes Abderrahim El Khassar, Fatima Hassi et Fathallah Bouazza, qui partageront avec le public leurs expériences et parcours créatifs dans le cadre d'une séance de lectures poétiques.

Cette soirée sera également marquée par la participation de l'artiste Amal Benalia dans la rubrique "Chants", où sa performance musicale viendra se mêler aux lectures poétiques traduisant la diversité et la richesse de la poésie marocaine contemporaine.

L'organisation de cette manifestation coïncide avec la célébration du 8^{ème} anniversaire de la création de la Maison de la poésie à Marrakech.

Créée en septembre 2017, en vertu d'un partenariat entre le ministère de la Culture et de la Communication et le Département de la culture et de la communication au gouvernement de Sharjah aux Emirats arabes unis, la Maison de la poésie de Marrakech a pour vocation la promotion des créations poétiques, la valorisation et la documentation de la poésie marocaine.

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Sans aucune grâce
- 2- Pris à l'étroit - Eau des Pyrénées
- 3- Passereau - Riche
- 4- Erbium - Va entre pas et course
- 5- Porte influx - Sodium
- 6- Fierté de diamant - Type de vol
- 7- Perlant de guerre - Plein de lui-même
- 8- Police de boys - Points opposés - Id est
- 9- Réfléchissent
- 10- Mort - Appel de détresse

VERTICALEMENT

- 1- Fabuleux
- 2- Très cher - Astate
- 3- Elima - Un mal azoté
- 4- Soudard - Grecque
- 5- Initiales savantes - Méchoui - Personnel
- 6- A tort
- 7- Bande canine - Valable
- 8- Point - Contracté - En les
- 9- Etouffent - Déesse grecque
- 10- Façon de parler - Vieux casques

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	P	A	N	C	A	L	I	S	M	E
2	U	N	I	O	N		N	T	S	C
3	E	T	E	R	N	I	T	E		O
4	R	E		D	O	C	I	L	E	S
5	P	R	I	E	N	T		L	U	S
6	E	I	N		C	E	L	A		E
7	R	E		G	E	R	A	I	S	
8	A	U	T	O		E	T	R	E	S
9	U	R	U	B	U		T	E	T	E
10	X	E		A	L	T	E	S	S	E

Grilles de sudoku

Facile

5	9	1		4	8		6	
4			8	5				1
				3				
	6		2		8	7	3	
		1		4		6		
	2	8	7		6		4	
				8				
2			6		7			8
6	5	4		1	9		3	

Moyen

5	4			7				
6			3					
7	8		6	1	5			
3		7	5	6				
2				4				7
				2	7	5		6
			2	5	8		1	3
					1			5
				3			4	8

Difficile

		9		8			1	3	
							2	8	7
			1	2					
8				3	1				
	4		6		8		7		
			2	7				1	
				1	4				
5	1	3							
2	9			5		1			

Expert

			6	1		3		9	
							5	2	
					4		8		
3	8	7				4			
	1							9	
		4			5	7		3	
	8	4							
	2	1							
4	5		9	8					

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

6	9	2	5	8	3	4	1	7
5	4	8	1	2	7	3	6	9
7	3	1	4	6	9	8	2	5
3	6	4	7	9	8	1	5	2
9	1	7	3	5	2	6	8	4
8	2	5	6	4	1	9	7	3
4	7	6	9	1	5	2	3	8
2	5	9	8	3	6	7	4	1
1	8	3	2	7	4	5	9	6

Moyen

9	2	3	5	6	1	7	8	4
5	6	7	4	3	8	2	9	1
8	1	4	9	2	7	6	3	5
6	7	1	3	9	5	4	2	8
2	8	9	6	1	4	5	7	3
3	4	5	7	8	2	1	6	9
1	3	8	2	5	6	9	4	7
4	9	2	1	7	3	8	5	6
7	5	6	8	4	9	3	1	2

Difficile

5	7	2	8	3	6	1	4	9
9	8	6	4	1	7	2	3	5
4	1	3	5	9	2	7	8	6
1	9	5	3	6	8	4	2	7
3	2	7	9	4	5	8	6	1
8	6	4	2	7	1	9	5	3
6	4	8	1	5	9	3	7	2
7	3	9	6	2	4	5	1	8
2	5	1	7	8	3	6	9	4

Expert

2	6	5	8	1	7	4	9	3
1	7	4	3	9	2	6	8	5
8	3	9	6	5	4	2	7	1
3	1	8	2	6	9	7	5	4
9	4	2	7	3	5	8	1	6
7	5	6	1	4	8	9	3	2
4	9	7	5	2	3	1	6	8
6	8	3	4	7	1	5	2	9
5	2	1	9	8	6	3	4	7

Jacques.
Mal.
Le maître.
C'est que tu parles trop, et que tu ne bois pas assez.
Jacques.
C'est que je n'aime pas la tisane, et que j'aime à parler.]
Le maître.
Eh bien ! Jacques, te voilà chez Desglands, près de Denise, et Denise autorisée par sa mère à te faire au moins quatre visites par jour. La coquine ! préférer un Jacques !

Jacques.
Un Jacques ! un Jacques, monsieur, est un homme comme un autre.

Le maître.
Jacques, tu te trompes, un Jacques n'est point un homme comme un autre.

Jacques.
C'est quelquefois mieux qu'un autre.

Le maître.
Jacques, vous vous oubliez. Reprenez l'histoire de vos amours, et souvenez-vous que vous n'êtes et que vous ne serez jamais qu'un Jacques.

Jacques.
Si, dans la chaumière où nous trouvâmes les coquins, Jacques n'avait pas valu un peu mieux que son maître...

Le maître.
Jacques, vous êtes un insolent : vous abusez de ma bonté. Si j'ai fait la sottise de vous tirer de votre place, je saurai bien vous y remettre. Jacques, prenez votre bouteille et votre coquemar, et descendez là-bas.

Jacques.
Cela vous plaît à dire, monsieur ; je me trouve bien ici, et je ne descendrai pas là-bas.

Le maître.
Je te dis que tu descendras.

Jacques.
Je suis sûr que vous ne dites pas vrai.

Comment, monsieur, après m'avoir accoutumé pendant dix ans à vivre de pair à compagnon...

Le maître.
Il me plaît que cela cesse.

Jacques.
Après avoir souffert toutes mes impertinences...

Le maître.
Je n'en veux plus souffrir.

Jacques.
Après m'avoir fait asseoir à table à côté de vous, m'avoir appelé votre ami...

Le maître.
Vous ne savez pas ce que c'est que le nom d'ami donné par un supérieur à son subalterne.

Jacques.
Quand on sait que tous vos ordres ne sont que des clous à soufflet, s'ils n'ont été ratifiés par Jacques ; après avoir si bien accolé votre nom au mien, que l'un ne va jamais sans l'autre, et que tout le monde dit Jacques et son maître ; tout à coup il vous plaira de les séparer ! Non, monsieur, cela ne sera pas. Il est écrit là-haut que tant que Jacques vivra, que tant que son maître vivra, et même après qu'ils seront morts tous deux, on dira Jacques et son maître.

Le maître.
Et je dis, Jacques, que vous descendrez, et que vous descendrez sur le champ, parce que je vous l'ordonne.

Jacques.
Monsieur, commandez-moi tout autre chose, si vous voulez que je vous obéisse.

Ici, le maître de Jacques se leva, le prit à la boutonnière et lui dit gravement :

« Descendez. »

Jacques lui répondit froidement :

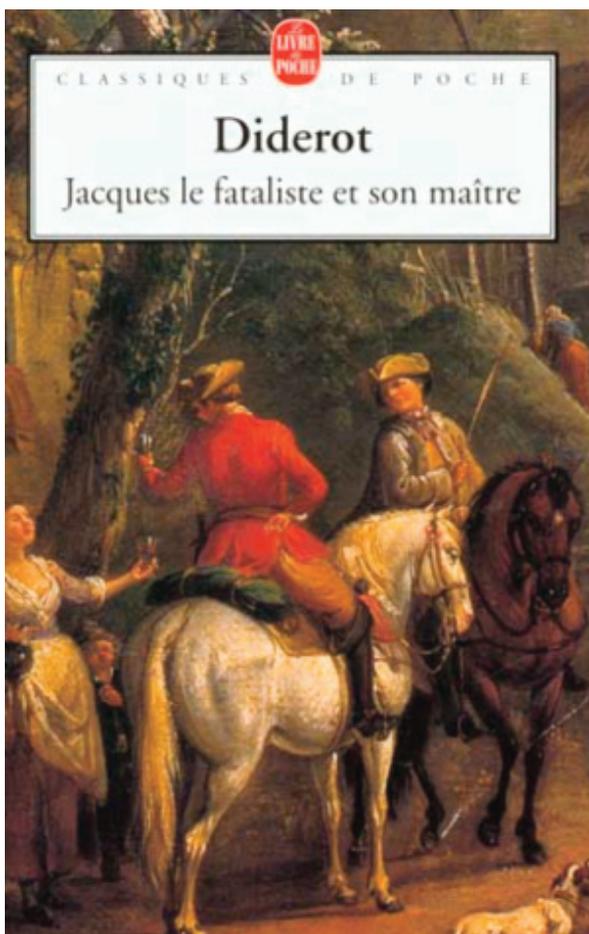
« Je ne descends pas. »

Le maître le secoua fortement, lui dit :

« Descendez, maroufle ! obéissez-moi. »

Jacques lui répliqua froidement encore :

« Maroufle, tant qu'il vous plaira ; mais le maroufle ne descendra pas. Tenez, monsieur, ce que j'ai à la tête, comme on dit, je ne l'ai pas au talon. Vous vous échauffez inutilement, Jacques restera où il est, et ne



descendra pas. »

Et puis Jacques et son maître, après s'être modérés jusqu'à ce moment, s'échappent tous les deux à la fois, et se mettent à crier à tue-tête :

« Tu descendras.

— Je ne descendrai pas.

— Tu descendras.

— Je ne descendrai pas. »

À ce bruit, l'hôtesse monta, et s'informa de ce que c'était ; mais ce ne fut pas dans le premier instant qu'on lui répondit ; on continua à crier : « Tu descendras. Je ne descendrai pas. » Ensuite le maître, le cœur gros, se promenant dans la chambre, disait en grommelant : « A-t-on jamais rien vu de pareil ? » L'hôtesse ébahie et debout : « Eh bien ! messieurs, de quoi s'agit-il ? »

Jacques, sans s'émouvoir, à l'hôtesse : C'est mon maître à qui la tête tourne ; il est fou.

Le maître.

C'est bête que tu veux dire.

Jacques.

Tout comme il vous plaira.

Le maître, à l'hôtesse.

L'avez-vous entendu ?

L'hôtesse.

Il a tort ; mais la paix, la paix ; parlez l'un ou l'autre, et que je sache ce dont il s'agit.

Le maître, à Jacques.

Parle, maroufle.

Jacques, à son maître.

Parlez vous-même.

L'hôtesse, à Jacques.

Allons, monsieur Jacques, parlez, votre maître vous l'ordonne ; après tout, un maître est un maître...

Jacques expliqua la chose à l'hôtesse.

L'hôtesse, après avoir entendu, leur dit :

Messieurs, voulez-vous m'accepter pour arbitre ?

Jacques et son maître, tous les deux à la fois.

Très volontiers, très volontiers, notre hôtesse.

L'hôtesse.

Et vous vous engagez d'honneur à

exécuter ma sentence ?

Jacques et son maître.

D'honneur, d'honneur...

Alors l'hôtesse s'asseyant sur la table, et prenant le ton et le maintien d'un grave magistrat, dit :

« Oui ! la déclaration de M. Jacques, et d'après des faits tendant à prouver que son maître est un bon, un très bon, un trop bon maître ; et que Jacques n'est point un mauvais serviteur, quoiqu'un peu sujet à confondre la possession absolue et inamovible avec la concession passagère et gratuite, j'annule l'égalité qui s'est établie entre eux par laps de temps, et la recrée sur-le-champ. Jacques descendra, et quand il aura descendu, il remontera : il rentrera dans toutes les prérogatives dont il a joui jusqu'à ce jour. Son maître lui tendra la main, et lui dira d'amitié : « Bonjour, Jacques, je suis bien aise de vous revoir... » Jacques lui répondra : « Et moi, monsieur, je suis enchanté de vous retrouver... » Et je défends qu'il soit question entre eux de cette affaire et que la prérogative de maître et de serviteur soit agitée à l'avenir. Voulez que l'un ordonne et que l'autre obéisse, chacun de son mieux ; et qu'il soit laissé, entre ce que l'un peut et ce que l'autre doit, la même obscurité que ci-devant. »

En achevant ce prononcé, qu'elle avait pillé dans quelque ouvrage du temps, publié à l'occasion d'une querelle toute pareille, et où l'on avait entendu, de l'une des extrémités du royaume à l'autre, le maître crier à son serviteur : « Tu descendras ! » et le serviteur crier de son côté : « Je ne descendrai pas ! » allons, dit-elle à Jacques, vous, donnez-moi le bras sans parlerment davantage...

Jacques s'écria douloureusement : Il était donc écrit là-haut que je descendrais !...

L'hôtesse, à Jacques.

Il était écrit là-haut qu'au moment où l'on prend maître, on descendra, on montera, on avancera, on reculera, on restera, et cela sans qu'il soit jamais libre aux pieds de se refuser aux ordres de la

tête. Qu'on me donne le bras, et que mon ordre s'accomplisse...

Jacques donna le bras à l'hôtesse ; mais à peine eurent-ils passé le seuil de la chambre, que le maître se précipita sur Jacques, et l'embrassa ; quitta Jacques pour embrasser l'hôtesse ; et les embrassant l'un et l'autre, il disait : « Il est écrit là-haut que je ne me déferai jamais de cet original-là, et que tant que je vivrai il sera mon maître et que je serai son serviteur... » L'hôtesse ajouta : « Et qu'à vue de pays, vous ne vous en trouvez pas plus mal tous deux. » L'hôtesse, après avoir apaisé cette querelle, qu'elle prit pour la première, et qui n'était pas la centième de la même espèce, et réinstallé Jacques à sa place, s'en alla à ses affaires, et le maître dit à Jacques : « A présent que nous voilà de sang-froid et en état de juger sainement, ne conviendras-tu pas ? »

Jacques.

Je conviendrais que quand on a donné sa parole d'honneur, il faut la tenir ; et puisque nous avons promis au juge sur notre parole d'honneur de ne pas revenir sur cette affaire, qu'il n'en faut plus parler.

Le maître.

Tu as raison.

Jacques.

Mais sans revenir sur cette affaire, ne pourrions-nous pas en prévenir cent autres par quelque arrangement raisonnable ?

Le maître.

J'y consens.

Jacques.

Stipulons : 1° qu'attendu qu'il est écrit là-haut que je vous suis essentiel, et que je sens, que je sais que vous ne pouvez pas vous passer de moi, j'abuserai de ces avantages toutes et quantes fois que l'occasion s'en présentera.

Le maître.

Mais, Jacques, on n'a jamais rien stipulé de pareil.

Jacques.

Stipulé ou non stipulé, cela s'est fait de tous les temps, se fait aujourd'hui, et se fera tant que le monde durera. Croyez-vous que les autres n'aient pas cherché comme vous à se soustraire à ce décret, et que vous serez plus habile qu'eux ? Défaites-vous de cette idée, et soumettez-vous à la loi d'un besoin dont il n'est pas en votre pouvoir de vous affranchir.

Stipulons : 2° qu'attendu qu'il est aussi impossible à Jacques de ne pas connaître son ascendant et sa force sur son maître, qu'à son maître de méconnaître sa faiblesse et de se dépouiller de son indulgence, il faut que Jacques soit insolent, et que, pour la paix, son maître ne s'en aperçoive pas. Tout cela s'est arrangé à notre insu, tout cela fut scellé là-haut au moment où la nature fit Jacques et son maître. Il fut arrêté que vous auriez le titre, et que j'aurais la chose. Si vous vouliez vous opposer à la volonté de nature, vous n'y feriez que de l'eau claire.

Le maître.

Mais, à ce compte, ton lot vaudrait mieux que le mien.

Jacques.

Qui vous le dispute ?

Le maître.

Mais, à ce compte, je n'ai qu'à prendre ta place et te mettre à la mienne.

Jacques.

Savez-vous ce qui en arriverait ? Vous y perdriez le titre, et vous n'auriez pas la chose. Restons comme nous sommes, nous sommes fort bien tous deux ; et que le reste de notre vie soit employé à faire un proverbe.

Le maître.

Quel proverbe ?

Jacques.

Jacques mène son maître. Nous serons les premiers dont on l'aura dit ; mais on le répètera de mille autres qui valent mieux que vous et moi.

Le maître.

Cela me semble dur, très dur.

Jacques.

Mon maître, mon cher maître, vous allez regimber contre un aiguillon qui n'en piquera que plus vivement. Voilà donc qui est convenu entre nous.

(A suivre)

Etude de Maitre
HAMMOUTI
Driss Notaire
Angle Bd Derfoufi et Rue
Med Abdou Imm Saada Bloc
C 2ème Etage
N°1, Oujda
Tel: 05.36.69.03.03/
fax: 08.08.52.10.33
-ORIO PROMO- S.A.R.L
Projet de Réduction
du capital social

Aux termes d'une décision en date du 08/07/2025, le cogérant de la société à responsabilité limitée dénommée «ORIO PROMO» S.A.R.L, dont le siège est à Oujda, Rue El Mourabitine N° 9, il a été adopté un projet de réduction du capital social de la société, à cet effet les gérants de la société ont programmé une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08/09/2025, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:
-La réduction du capital social de 3.300.000,00 Dhs à 300.000,00 dhs, par annulation de 30.000 parts sociales de 100,00 dhs chacune, ladite annulation touchera tous les associés de la société au prorata des parts sociales détenues par chacun d'eux dans la société.
-La refonte des statuts de la société.
Le dépôt légal a été effectué au Secrétariat Greffe près le Tribunal de Commerce d'Oujda, sous N° 8095, en date du 17/09/2025.

N° 6175/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D' EL KELAA
DES RAGHNA
CERCLE EL KELAA-
BENI AMEUR
CAIDAT DE AIN
IGLI-OULED SAID
COMMUNE OULED
M'SABBEL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° : 02 /2025

Le 16 octobre 2025 à (10h) dix heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la commune de Ouled M'sabbel à l'ouverture des plis relatifs à

l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE RELIANT LA ROUTE NATIONALE N°23 ET DOUAR OULED SERGHINIA A LA COMMUNE OULED M'SABBEL PROVINCE D'EL KELAA DES RAGHNA Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 6500,00Dh (Six mille cinq cent dirhams).

Il doit être établi au nom de la Commune de ouled m'sabbel L'estimation des coûts des travaux établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 325 500,00 Dhs (Trois cent vingt-cinq mille cinq cents Dirhams) TTC ; Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 6174/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D' EL KELAA
DES RAGHNA
CERCLE EL KELAA-
BENI AMEUR
CAIDAT DE AIN
IGLI-OULED SAID
COMMUNE OULED
M'SABBEL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
N° : 01 /2025

Le 02 Octobre 2025 à (10 h) dix heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la commune de Ouled M'sabbel à

l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour : Travaux de Forage de deux puits aux douars de serghinia et labissiba à la Commune Ouled M'sabbel province d'El Kelaa Des Sraghna Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 7000,00Dh (Sept mille dirhams).

Il doit être établi au nom de la Commune de ouled m'sabbel L'estimation des coûts des travaux établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 372 000,00 Dhs (trois cent soixante-douze mille Dirhams) TTC ; Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

N° 6178/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CERCLE OULTANA
CAIDAT IWARIDEN
AIT MANNA
COMMUNE TERRITORIALE
SIDI BOULKHALF
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE SUR
OFFRES DE PRIX

L'an deux mil vingt-Cinq le 01 octobre à 11h ; il sera procédé, dans le bureau de Mr : le Président de la commune territoriale de sidi boukhalif au siège de la commune à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix

N°09 /2025, Ayant pour objet : TRAVAUX D'EQUIPEMENT DES PUITES EN PLAQUES D'ENERGIE SOLAIRE AU DOUARS : IMZOUARNE ET TAGOUNITE

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés publics ; site : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2 800,00 Dhs (DEUX Mille Huit Cent dirhams).

L'estimation du cout des prestations établis par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 140 136,00 Dhs

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ; fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion Les concurrents doivent Procé-

der à la soumission électronique Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 6176/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CERCLE OULTANA
CAIDAT IWARIDEN
AIT MANNA
COMMUNE TERRITORIALE
SIDI BOULKHALF
AVIS D'APPEL
D'OFFRES SIMPLIFIE
OUVERT SUR OFFRES
DE PRIX

L'an deux mil vingt-quatre le 01 octobre à 10H ; il sera procédé, dans le bureau de Mr : le Président de la commune territoriale de sidi boukhalif au siège de la commune à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° 08/2025, Ayant pour objet : FORAGE DE PUIT AU SIEGE COMMUNALE

Les dossiers d'appel d'offres

peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés publics ;

site : www.marchespublics.gov.ma Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1000,00 Dhs (Mille dirhams). L'estimation du cout des prestations établis par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 51 600,00 Dhs

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ; fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion

Les concurrents doivent Procéder à la soumission électronique Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 6177/PA

Royaume du Maroc
Commune sidi mohammed ben rahal

Programme prévisionnel triennal modificatif

Maître d'ouvrage : Président de la commune sidi mohammed ben rahal

Année budgétaire (N): 2025

Le programme prévisionnel des marchés que le président de la commune sidi mohammed ben rahal envisage de lancer, pour l'année budgétaire 2025 et les deux années suivantes 2026 et 2027, est présenté ci-après:

a) Prestations de travaux

Année budgétaire 2025

N°	Objet(s)	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation (1)
1	Aménagement du centre de la commune	Le centre de la commune	1 370 790,00	AOON	02/2025	
2	Construction de la maison communale	la maison communale	3 423 970,00	AOON	07/2025	
3	Aménagement des pistes	Divers douars de la commune	1 489 107,00	AOON	10/2025	

Présentation agréée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2026

N°	Objet (s)	Lieu d'exécution
1	Construction du nouveau souk hebdomadaire et parcs à bestiaux	Nord-Ouest du souk existant
2	Aménagement du centre de la commune	Le centre de la commune
3	Aménagement des pistes	Divers douars de la commune

Année budgétaire 2027

N°	Objet (s)	Lieu d'exécution
1	Aménagement du centre de la commune	Centre de la commune
2	Aménagement des pistes	Divers douars de la commune
3	Alimentation en eau potable	Divers douars de la commune

b) Prestations de fournitures

Année budgétaire 2025

N°	Objet(s)	Estimation prévisionnelle	Lieu de livraison	Mode de passation	Mois de publication	Observation (1)
ETAT NEANT						

(1) Préciser l'organisme dont relève le maître d'ouvrage (ministère, collectivité territoriale, établissement public, personne morale de droit public...)

(2) Préciser l'objet exact de la prestation, avec indication, le cas échéant, du lieu d'exécution y compris la commune, de la province ou de la préfecture et de la région concernée.

(3) A compléter par la mention « Réservé », si le marché est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises installées au Maroc y compris les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

(4) Préciser l'objet sommaire du projet envisagé

Présentation agréée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2026

N°	Objet (s)	Lieu d'exécution
ETAT NEANT		

Année budgétaire 2027

N°	Objet (s)	Lieu d'exécution
ETAT NEANT		

a) Prestations de services

Année budgétaire 2025

N°	Objet (s)	Estimation prévisionnelle	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période	Observation (1)
ETAT NEANT						

Présentation agréée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution
ETAT NEANT		

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Affermage du souk hebdomadaire au titre de l'année 2028	Souk hebdomadaire de la commune

Sidi mohammed ben rahal le : 15 SEPT 2025

N°6179 /PA



Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
Département de la Jeunesse

Avis d'appel d'offres ouvert International
N°38/2025

Le 04 Novembre 2025 à 10 h 30 min, il sera procédé dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international, sur offres de prix ayant pour objet: **L'ACQUISITION ET LA MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE SWITCHING POUR LE SIEGE CENTRAL DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION - DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE -LOT UNIQUE-**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **3 319 200,00 DHS TTC (TROIS MILLIONS TROIS CENT DIX-NEUF MILLE DEUX CENTS DIRHAMS TTC).**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **60 000.00 DHS (SOIXANTE MILLE DIRHAMS).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des **articles 30, 32, et 34** du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les **prospectus** exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau de service des marchés, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat au plus tard le 03 Novembre 2025 avant 16H ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par **l'article 7** du règlement de consultation.

N°6173 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Économie
et des Finances
Direction des Domaines
de l'État
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT INTERNATIO-
NAL SUR OFFRES
DE PRIX
N° 14/DDE/DRAG/2025
Le 14 Octobre 2025 à 10
heures 00 minutes, il sera pro-

cedé, dans la salle des réu-
nions de la Direction des Do-
maines de l'État – Quartier
Administratif – Agdal - Rabat,
à l'ouverture des plis relatifs à
l'appel d'offres ouvert inter-
national sur offres de prix n°
14/DDE/DRAG/2025 du
14/10/2025 pour l'acquisi-
tion de mobilier pour la salle
polyvalente et la salle de for-
mation du siège central de la

Direction des Domaines de
l'État à Rabat.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir du
portail marocain des marchés
publics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des
prestations établie par le ma-
ître d'ouvrage est fixée à la
somme d'un million six cent
cinquante mille deux cent

quarante dirhams (1 650
240,00 DHS) Toutes Taxes
Comprises.
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de : 30
000,00 DHS
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dossiers
des concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 30 à 34 du décret
n° 2.22.431 relatifs aux mar-
chés publics. Les concurrents
doivent déposer leurs plis par

voie électronique dans le por-
tail marocain des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma
Les prospectus, notices ou au-
tres documents techniques et
le tableau de conformité exi-
gés par le dossier d'appel
d'offres doivent être déposés
dans le bureau n°108 1er
étage de la Direction des Do-
maines de l'État sise quartier
administratif Agdal Rabat au
plus tard le 13 Octobre 2025 à
16 h 30 min ou remis séance
tenante au président de la
commission d'ouverture des
plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement de
consultation.

ECI FAZAZ
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
N° : 02/2025
Le 08 octobre 2025 à 11 h, il
sera procédé dans la salle de
réunion au siège de l'Établis-
sement de coopération inter-
communale FAZAZ à la
province de Khénifra à l'ou-
verture des plis relatifs à l'Ap-
pel d'Offres ouvert
international sur offres de
prix concernant : Assistance à
la Maitrise d'Ouvrage pour la
conception en œuvre du futur
contrat de gestion déléguée
du service de transport public
par bus (AMO) sur le terri-
toire de l'ECI FAZAZ-Pro-
vince de Khénifra.
Le dossier d'appel d'offres
peut être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à la
somme de :
Deux millions cinq cent mille
dirhams TTC (2 500 000,00
dhs TTC).
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de : cin-
quante mille dirhams (50
000,00 dhs).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dossiers
des concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 30 à 34 du décret
n° 2-22-431 du 15 Chaabane
1444 (8 Mars 2023) relatif aux
marchés publics.
Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par voie
électronique dans le portail
des marchés publics accessi-
ble à l'adresse www.marches-
publics.gov.ma.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement de
consultation.

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم آسفي
دائرة عمدة
جماعة تيجاني
جماعة تاحضر
عند..... 2025

قرار رقم 2025

رئيس المجلس الجماعي تاحضر يفتح امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2025

إن رئيس المجلس الجماعي تاحضر.

- بناء على الظهير الشريف رقم 1.58.008 الصادر في 04 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) في شأن النظم الأساسي العام لتوظيفة العمومية. حسبما وقع تغييره وتتميمه؛
- بناء على الظهير الشريف رقم 1.15.85 الصادر في 20 من رمضان 1436 (7 يونيو 2015) بتفويض القانون التنظيمي رقم: 113.14 المتعلق بالجماعات؛
- بناء على المرسوم رقم 2.77.738 الصادر في 13 شوال 1397 (27 سبتمبر 1977) بمشابهة النظم الأساسي لموظفي الجماعات؛
- بناء على المرسوم رقم 2.10.452 بتاريخ 20 من ذي القعدة 1431 (29 أكتوبر 2010) بشأن النظم الأساسي الخاص بهيئة المساعدين التقنيين؛
- بناء على المرسوم رقم 2.10.453 بتاريخ 20 من ذي القعدة 1431 (29 أكتوبر 2010) بشأن النظم الأساسي الخاص بهيئة المساعدين الإداريين؛
- بناء على المرسوم رقم 2.73.722 بتاريخ 06 من الحجة 1393 (31 نونبر 1973) بتحديد سلم ترتيب موظفي الدولة وشمول المناصب العليا بإشارات العمومية؛
- بناء على المرسوم رقم 2.04.403 الصادر في 29 شوال 1426 (2 ديسمبر 2005) المنطلق بتحديد شروط ترقية موظفي الدولة في الدرجة أو الإطارات مناصب ودرجات ومناصب الإدارات العمومية؛
- بناء على قرار التوزيع المنفصلة لدى رئيس الحكومة المتعلقة بالانتقال الرقسي وإصلاح الإدارة رقم 1438.22 صادر في 23 من شوال 1443 (24 ماي 2022) بتحديد شروط وإجراءات وبرامج امتحانات الكفاءة المهنية لترقي في الدرجة بالنسبة لهيئتي المساعدين التقنيين والمساعدين الإداريين المشتركين بين الوزارات.

- يقرر ما يلي -

الفصل الأول:
بمقر دار الجماعة الترابية تاحضر ابتداء من الساعة العاشرة صباحا، إجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2025 يومه
نوع الدرجات التالية: مساعد تقني من الدرجة الأولى.

الفصل الثاني:
تحدد شروط المشاركة في الامتحان وعدد المناصب المعتمنة بشأنها كما يلي:

الدرجة المتباري في شأنها	عدد المناصب المعتمنة بشأنها	شروط المشاركة
مساعد تقني من الدرجة الأولى	منصب واحد (1)	يفتح الامتحان في وجه الموظفين المتوفرين على ست (6) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في درجتهم

الفصل الثالث:
توضع طلبات الترشيح بكتاب الضبط التابع للجماعة في اجل انقضاء 13 أكتوبر 2025.....
المعتبر كآخر اجل لقبول الترشيحات.

N°6165 /PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة بني ملال - خنيفرة
عمالة إقليم بني ملال
جماعة اولاد بعليل

اعلان بليداع

ينهي رئيس المجلس الجماعي لولاية بني ملال الى عمدة العموم ان مشروع تصميم هيئبة مركز لولاية بني ملال (N° 03/2024 PA) قد تم ايداعه بمقر جماعة اولاد بعليل وذلك خلال فترة منتها شهر واحد ابتداء من 03 أكتوبر 2025. من أجل ذلك وسنضع لهذا الغرض في متناول العموم قصد ادراج ملاحظاتهم وذلك بنفس المقر والى اوقات العمل الرسمية.

N°6164 /PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم زاكورة
دائرة اكدرز - قيادة تلسيفت
جماعة تلسيفت

إعلان
عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2025

يعين رئيس المجلس الجماعي لتسيفت إلى علم جميع الموظفين العاملين بجماعة تسيفت، والمتوفرين على ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في إظهارهم الأصلي، أنه تقرر إجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2025 قصد الترقية في الدرجة بمقر جماعة تسيفت وفق الجدول التالي:

إظهار الأصلي	إطار الترقية	المناصب المتباري بشأنها	أحر أجل لإيداع الترشيحات	تاريخ الامتحانات
محرر من الدرجة الثالثة	محرر من الدرجة الثانية	يحدد عدد المناصب المتباري بشأنها في منصب واحد (01)	نوع طلبات الترشيح بكتاب الضبط لجماعة تسيفت قبل: 2025/10/10	تاريخ إجراء الامتحانات 2025/10/18
تقني من الدرجة الثالثة	تقني من الدرجة الثانية	يحدد عدد المناصب المتباري بشأنها في منصب واحد (01) لكل إطار	نوع طلبات الترشيح بكتاب الضبط لجماعة تسيفت قبل: 2025/10/10	تاريخ إجراء الامتحانات 2025/10/18
مساعد تقني من الدرجة الثانية	مساعد تقني من الدرجة الأولى	يحدد عدد المناصب المتباري بشأنها في منصب واحد (01) لكل إطار	نوع طلبات الترشيح بكتاب الضبط لجماعة تسيفت قبل: 2025/10/10	تاريخ إجراء الامتحانات 2025/10/18

وعليه فعلى من يهمة الأمر من موظفي جماعة تسيفت والذين تتوفر فيهم الشروط المطلوبة أن يقدموا بطلبهم لإجراء امتحان الكفاءة المهنية في الاجال المترتبة.

N°6163 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE
D'OUAD AMLIL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : OA/11/2025

Le vendredi 17 octobre 2025 à onze (11) heures, il sera procédé au siège de la Commune d'Ouad Amlil - Province de Taza - à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour la gestion déléguée du service de transport de la viande et d'exploitation des dépôts frigorifiques affiliés à la Commune d'Ouad Amlil.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de bureau des patrimoines de ladite Commune, il peut également être téléchargé à partir de portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Cinq mille (5.000,00) Dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du paragraphe 2 du chapitre 5 et du chapitre 6 du cahier de charge.

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer, leurs plis contre récépissé, sur support papier dans le bureau d'ordre de la commune;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune ;
 - Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues au paragraphe 2 du chapitre 5 du cahier de charge.

N° 6168/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION FES-MEKNES
PROVINCE D'IFRANE
COMMUNE BEN SMIM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 05/CTBS/2025

Le : 13/10/2025 à 11h, Il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la commune Ben Smim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :

PROJET INTEGRE DE MISE A NIVEAU DU DOUAR IGHREM ABALI, COMMUNE BEN SMIM- PROVINCE D'IFRANE
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent cinquante six mille quatre cent dirhams (356.400,00 Dhs).

Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de : Sept mille dirhams (7.000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023), relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.

N° 6171/PA

STE « SARINA CAR » S.A.R.L
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
CAPITAL SOCIAL DE 100.000,00 DHS
☑ SIEGE SOCIAL : HAY SADRI, GROUPE 04, RUE 12, N° 14 CASABLANCA

La Démission, La Nomination et la mise à jour des Statuts

- Au terme des Procès-verbaux de l'AGE de la société « SARINA CAR » S.A.R.L A.U du 09/09/2025 enregistré Le 10/09/2025, les associés de ladite société ont décidé ce qui suit :
 - La démission de Mr BOUBAKRI MOHAMED RIDA de ses fonctions de Gérant Unique dans la société « SARINA CAR » S.A.R.L
 - La Nomination de Mr EL-FAOUZI AYMEN en tant que Gérant Unique de la société « SARINA CAR » S.A.R.L

- La Modification de l'article 17 des statuts
 - La Mise à jour des statuts (suite aux différentes modifications)

Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca Le 17/09/2025 Sous N° 988533 dont R.C N° 655.999/Casablanca. **POUR EXTRAIT ET MENTION**

N° 6169/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.
Constitution d'une S.A.R.L.AU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/08/2025. IL a été établi les Statuts d'une Société à Responsabilité Limitée AS-SOCIE UNIQUE, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Denomination: " EASY SUPPLY" S.A.R.L.AU.

Siège Social : LOT AL WAHDA FATH AL KHIR N°60 TEMARA.

L'associé : Mme. SOUMIYA LAKRANBI ; apporteur en numéraire 100 000,00 dhs soit 1000 parts sociales.

Objet :
 ➤ ACHAT ET VENTE ET DISTRIBUTION D'EQUI-

PEMENTS ET ACCES-SOIRES ;
 ➤ IMPRESSION ET GOODIES ;
 ➤ IMPORT ET EXPORT ;
 ➤ E-COMMERCE ;
 ➤ GESTION IMMOBILIER

Durée : 99 ans.
 Capital social : 100.000,00 DHS.
 Gérance : la société est gérée par : Mme. SOUMIYA LAKRANBI
 Dépôt légal : Le dépôt légal est effectué au registre de commerce au Tribunal de 1ER instance de Témara sous le N° 17502 RC N°146765.

N° 6172/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
MOULAY YACCOUB
COMMUNE AINCHKEF
DIRECTION
DESSERVICES

Avis d'appel d'offres ouvert sur offre de prix simplifié N° :12/CAC/2025

Le Mercredi 01 Octobre 2025 à 09 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion au siège de la commune Ain Chkef, Province Mly Yacoub , à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N° :12/CAC/2025 pour: «FOURNITURE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION DESTINEES AUX CHANTIERS DE LA COMMUNE AIN CHKEF »

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de CINQ CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE HUIT CENT SEIZE dirhams toutes taxes comprises (582 816,00DHS).

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de ONZE MILLE dirhams(11 000,00DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30à34du décretrelatifauxmarchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives complémentaires à fournir sont celles prévues par l'articles N°6durèglementdeconsultation.

Il est à noter que cet appel d'offres simplifié est ouvert au Très petites, petites et moyennes entreprises , coopératives et union des coopératives et des auto-entrepreneurs , conformément à l'article 148 du Décret 431-2-22 le 15 chaabane 1444 (08 mars 2023).

N° 6170/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION GENERALE DES ROUTES
DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE BENSLIMANE

Objet : Travaux de dédoublement de la RN1 du PK 308+180 au PK 315+500

-Province de Benslimane-

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT-INTERNATIONAL N° BS/09/2025/CFR

OUVERTURE DES PLS LE 30/10/2025

Le **30/10/2025 à 11 h** ; il sera procédé dans les bureaux de la Caisse pour le Financement des Route à Rabat, sis au N° 12, Avenue Mehdi Ben Barka, Rue Mekki Bitouri, Souissi -Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres international sur offres de prix pour la réalisation des travaux suivants :

Travaux de dédoublement de la RN1 du PK 308+180 au PK 315+500
-Province de Benslimane-

Le maître d'ouvrage est la Caisse pour le Financement routier, représentée par son Directeur.

Le Maître d'Ouvrage Délégué est le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, représenté par la Direction Générale des Routes, la Direction Régionale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca-Settat et la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE , représentés par leurs Directeurs. La gestion du marché et le suivi des prestations sont confiés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : **1 400 000,00dhs (Un million quatre cent mille dirhams)**. Il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier, et dématérialisé.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE est fixée à la somme de : **88 746 824,40 dhs (Quatre-vingt-huit millions sept cent quarante-six mille huit cent vingt quatre dirhams et quarante centimes)**.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 5 et 11 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent Obligatoirement déposer leurs plis, par voie électronique dans le portail des marchés de l'Etat.

Il est prévu une visite des lieux le **24/10/2025 à 11 h** Le lieu de départ est le siège de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSLIMANE . Il est fortement recommandé aux concurrents d'y participer.

Pour le dossier technique :

Pour les concurrents installés au Maroc :

Les concurrents devront fournir une copie du certificat de qualification et de classification justifiant du secteur, de la classe Minimale et des qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B (Travaux routiers et voirie urbaine)	S	B1 (Travaux de terrassements routiers courants) B3 (Ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement) B6 (Assises traités et enrobés à chaud)

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par l'article 5 du règlement de consultation

N°6166 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A/S.B.M

AVIS DE REPORT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONALE N°43/2025/INDH

Le gouverneur de la province d'El Jadida annonce au public que la séance d'ouverture des plis concernant l'avis d'appel d'offres ouvert nationale N°43/2025/INDH, relatif aux : **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PISTES AU SEIN DES COMMUNES TERRITORIALES OULED HCINE ET ZAOUIAT SAISS - PROVINCE D'EL JADIDA-(11,80 Km)** est reporté à la date du **30 septembre 2025 à 11 H** au lieu du **22 septembre 2025 à 10h**.

le reste sans changement.

N°6167 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de L'Équipement
et de L'Eau
Direction Générale
des Routes
Service Réseau des
Services de Logistique
et de Matériel
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
A MAJORATION
N° 02/SR SLM/2025
Le Mardi 30 septembre 2025
à 10h30 du matin, il sera
procédé, dans la salle de
réunion du Service Réseau
des Services de Logistique
et de Matériel de Casa-
blanca Sise à 2.Rue Hassan
Bnou Thabit Ain Borja -
Casablanca, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert simplifié à
majoration de prix
n°02/SR SLM/2025
pour : Sécurité, Surveil-
lance et gardiennage des lo-
caux du Service du Réseau
des Services de Logistique
et de Matériel de Casa-

blanca.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.
gov.ma.
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de
Cent quatre-vingt-onze
mille quatre cent quatre-
vingt-dix-sept dirhams et 39
centimes TTC (191 497.39
DH TTC).
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
Trois mille cinq cent di-
rhams TTC (3 500.00 DH
TTC).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret relatif aux
marchés publics.
Les concurrents doivent :
- déposer leurs dossiers par

voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.
gov.ma
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.

N° 6182/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Willaya de la région
Marrakech-Safi
Province de Safi
Commune de JemaaShaim
Avis d'appel d'offres
ouvert N° : 19/2025
Le 30/09/2025 à douze (12)
heures, il sera procédé au
bureau de Mr : le président
de la commune de JemaaShaim
à l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert sur
offres de prix N° 19/2025du
30/09/2025 relatif aux :
location d'un remorqueur
pour le transport des dé-

chets avec service de char-
gement à la charge du pre-
stataire vers la décharge de
Safi au profit de la commu-
ne de jemaa shaim provin-
ce safi .

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.
gov.ma.

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :DEUX CENT
MILLE DIRHAMS
(200000.00DH).

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
QUATRE MILLE DIRHAMS
(4000.00 DH)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret relatif aux
marchés publics.
Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par

voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma. Les pièces justificatives
à fournir sont celles prévues
par l'article n°8 du règle-
ment de consultation.

N° 6183/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche Maritime
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts

DIRECTION PROVIN-
CIALE E DE L'AGRICUL-
TURE DE BENI-MELLAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°43/2025/DPA/4/
SMOPFPA Du 15/10/2025
A 10Heures

Le 15/10/2025 à 10 heures,
il sera procédé, dans les bu-
reaux de la Direction Pro-
vinciale de l'Agriculture de
Beni-Mellal, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres national sur offres
de prix N°
43/2025/DPA/4/SMOPFP
A Du 15/10/2025 à 10Heu-
res ayant pour objet : Achat
et livraison de matériel
technique au profit des
équipes métiers dans la
commune territoriale Ta-
nougha, province de Beni
Mellal.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du Portail Marocain des
Marchés Publics
:www.marchespublics.
gov.ma.
L'estimation du coût des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :
Huit Cent six Mille quatre-
vingt Dirhams et 00 cen-
times (806 080,00 DH
TTC).

Le cautionnement provisoire
est fixé à : Dix Mille
Dirhams(10 000,00 dh).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30,
32 et 34 du Décret n° 2-22-
431 du 15 chaabane 1444 (8
mars 2023) relatif aux mar-
chés publics:www.marches-
publics.gov.ma.
Les concurrents doivent
obligatoirement envoyer
leurs plis par voie électro-
nique sur le portail Maro-
cain des marchés publics.
Les catalogues exigés par le
dossier d'appel d'offres doi-
vent être déposés dans le
Bureau d'ordre de la Direc-
tion Provinciale de l'Agricul-
ture de Beni-Mellal, sise au
Quartier Administratif,
Rue de Safi, Beni Mellal au
plus tard le jour ouvrable
précédant la date d'ouve-
erture des plis ou remis
séance tenante au président
de la commission d'ouve-
erture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article9du règlement
de consultation relatif appel
d'offre.

N° 6184/PA
** STE LOUJAYN ISKAN
SARL AU **
CONSTITUTION
RC : 10655
Aux termes d'un acte sous
seing privé du 08/09/2025
il a été établi les statuts
d'une société à responsabi-
lité limitée à associé unique,
au capital social de 100
000.00 DHS comme suite :
Dénomination : * LOU-
JAYN ISKAN *
Forme Juridique : Société à
Responsabilité Limitée à
Associé Unique (SARL AU).
SIEGE SOCIAL : N°40, RUE
SABRA, HAY EL MAS-
SIRA, BERKANE.
Objet social : PROMOTEUR

doit être téléchargé à partir
du Portail Marocain des
Marchés Publics
:www.marchespublics.
gov.ma.
L'estimation du coût des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :

Huit Cent six Mille quatre-
vingt Dirhams et 00 cen-
times (806 080,00 DH
TTC).

Le cautionnement provisoire
est fixé à : Dix Mille
Dirhams(10 000,00 dh).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30,
32 et 34 du Décret n° 2-22-
431 du 15 chaabane 1444 (8
mars 2023) relatif aux mar-
chés publics:www.marches-
publics.gov.ma.
Les concurrents doivent
obligatoirement envoyer
leurs plis par voie électro-
nique sur le portail Maro-
cain des marchés publics.
Les catalogues exigés par le
dossier d'appel d'offres doi-
vent être déposés dans le
Bureau d'ordre de la Direc-
tion Provinciale de l'Agricul-
ture de Beni-Mellal, sise au
Quartier Administratif,
Rue de Safi, Beni Mellal au
plus tard le jour ouvrable
précédant la date d'ouve-
erture des plis ou remis
séance tenante au président
de la commission d'ouve-
erture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article9du règlement
de consultation relatif appel
d'offre.

N° 6185/PA
CONSTITUTION
D'UNE SOCIÉTÉ
A RESPONSABILITÉ
LIMITÉE A ASSOCIÉ
UNIQUE
Sté RIF 7 UNIVERSAL
S.A.R.L/AU

Aux termes d'un acte S.S.P
en date du 11/02/2025 à Al-
Hoceima, il a été constitué
une société à responsabilité
limitée à associé unique
(s.a.r.l/au) dont les caracté-
ristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : Sté RIF
7 UNIVERSAL S.A.R.L/AU
OBJET SOCIAL : - Promo-
teur immobilier immeubles.
- Entrepreneur de travaux
divers ou constructions
SIEGE SOCIAL: RDC Cer-
cle bni ouaryaghel lieu dit
Ajdir-Ait Youssef ou ali Al
Hoceima
DURÉE : La durée de la so-
ciété est fixée à 99 ans à
dater de son immatricula-
tion au registre du com-
merce.
CAPITAL SOCIAL : est fixé
à la somme de Trois cent
mille dirhams
(300.000,00dh).EXERCICE SOCIAL :
L'exercice social commence
le 1er janvier et se termine
le 31 décembre de chaque
exercice.
GERANCE : la société est
gérée par M. ASSEBBAN
ÉL Mahdi.
DEPOT LEGAL : Le dépôt
légal a été effectué au greffe
du tribunal de première in-
stance d'AL Hoceima sous le
numéro du registre de com-
merce analytique N° 4687.

N° 6186/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAOURIRT
COMMUNE SIDI ALI BELKACEM

AVIS RECTIFICATIF D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 17/2025/CSAB

Le président de la Commune Sidi Ali Belkacem informe tous les candidats intéressés de l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°17/2025/CSAB

Objet : ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D' AMENAGEMENT DE DEUX (02) PISTES RELEVANT DE LA COMMUNE SIDI ALI BELKACEM -PROVINCE TAOURIRT REGION DE L'ORIENTAL

PUBLIE AU JOURNAL LIBERATION LE 18/09/2025 SOUS N: 10611 est rectifier comme suit :

Le présent appel d'offre est réservé aux très petites entreprise, petites ou moyennes entreprises y compris les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs le reste est inchangé.

N°6180 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION GENERALE DES ROUTES
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE BENSILIMANE

Objet : Travaux de triplement de la RR313 du PK 5+500 au PK 13+000 -Province de Benslimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT-INTERNATIONAL N° BS/10/2025/CFR

OUVERTURE DES PLS LE 31/10/2025

Le 31/10/2025 à 11 h : il sera procédé dans les bureaux de la Caisse pour le Financement des Route à Rabat, sis au N° 12, Avenue Mehdi Ben Barka, Rue Mekki Bitaouri, Souissi -Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres international sur offres de prix pour la réalisation des travaux suivants :

Travaux de triplement de la RR313 du PK 5+500 au PK 13+000 -Province de Benslimane

Le maître d'ouvrage est la Caisse pour le Financement routier, représentée par son Directeur.
Le Maître d'Ouvrage Délégué est le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, représenté par la Direction Générale des Routes, la Direction Régionale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca-Settat et la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSILIMANE, représentées par leurs Directeurs
La gestion du marché et le suivi des prestations sont confiés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSILIMANE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : 2 450 000.00dhs (Deux millions Quatre cents Cinquante mille dirhams). Il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier, et dématérialisé.
L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSILIMANE est fixée à la somme de 160 822 078.10 dhs (cent soixante millions huit cent vingt deux mille soixante dix huit dirhams et dix centimes TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 5 et 11 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent Obligatoirement déposer leurs plis, par voie électronique dans le portail des marchés de l'Etat.

Il est prévu une visite des lieux le 24/10/2025, à 10 h Le lieu de départ est le siège de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSILIMANE . Il est fortement recommandé aux concurrents d'y participer.

Pour le dossier technique :

Les concurrents devront fournir une copie du certificat de qualification et de classification justifiant du secteur, de la classe Minimale et des qualifications suivantes :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
B (Travaux routiers et voirie urbaine)	S	B1 (Travaux de terrassements routiers courants) B3 (Ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement) B6 (Assises traités et enrobés à chaud)

N°6181 /PA

Portrait



Oblique Seville

L'héritier de Bolt enfin champion du monde

Attendu depuis des années en Jamaïque comme l'héritier d'Usain Bolt, le Jamaïcain Oblique Seville a mis fin à la malédiction qui l'accompagnait en grands championnats depuis ses débuts en devenant dimanche champion du monde du 100 m.

"Imaginez-vous : mes pre-



Imaginez-vous : Mes premiers JO (en 2021), je sors en demi-finale. L'année suivante aux Mondiaux, je fais quatrième, pareil l'année dernière, je termine dernier de la finale des JO... Donc si je gagne à Tokyo, ce sera dingue, dixit Seville

miers JO (en 2021), je sors en demi-finale. L'année suivante aux Mondiaux, je fais quatrième, pareil l'année d'après. Et l'année dernière, je termine dernier de la finale des JO... Donc si je gagne à Tokyo, ce sera dingue", prévenait le sprinteur de 24 ans il y a quelques semaines.

Avant de devenir un habitué des finales mondiales, Oblique Seville grandit à Saint-Thomas, à l'est de Kingston où il montre des prédispositions pour la course à pied dès l'enfance, voire avant même sa naissance d'après sa mère Juliet.

"Pendant ma grossesse, il bougeait de haut en bas comme s'il courait. Et enfant, il ne tenait pas en place, il courait partout", a-t-elle raconté au journal The Jamaican Star.

Le jeune Oblique se lance donc dans l'athlétisme avec facilité, avec des premiers gros résultats au lycée Calabar High, établissement réputé pour ses sprinteurs. Mais alors qu'il monte en puissance, son père, qui l'a toujours poussé dans le sport, décède fin 2018, ce qui affecte durablement l'adolescent.

"Je vis avec ça, en sachant que mon plus grand supporter ne pourra jamais voir mon suc-

cès", raconte l'athlète, qui arbore une photo de son père sur la coque de son téléphone.

Critiques

C'est seulement trois ans plus tard, en 2021, que le jeune Oblique Seville fait ses débuts sur la scène internationale : qualifié aux JO de Tokyo à 20 ans seulement, il échoue de peu à entrer en finale.

Sa carrière décolle l'année suivante, quand il crée la surprise en prenant la quatrième place du 100m aux Mondiaux d'Eugene, avant une nouvelle médaille en chocolat l'année suivante à Budapest - un résultat d'autant plus frustrant qu'il termine dans le même centième que les médaillés d'argent et de bronze (9.88).

Son absence sur les podiums internationaux fait naître les critiques, certains estimant l'athlète au petit gabarit trop fragile pour gérer la pression des finales.

"Ces dernières années, j'ai montré mon talent mais j'ai juste manqué de chance. Les gens se disent que c'est parce que je ne gère pas mentalement, mais je sais que ce n'est pas le cas", répond-il.

Ses chronos donnent quand

même de l'espoir aux fans jamaïcains, désespérément à la recherche d'un successeur à la légende nationale Usain Bolt, qui restait jusqu'à dimanche le dernier sprinteur de l'île caribéenne à être monté sur un podium mondial sur 100 m ou 200 m (le dernier en 2017 à Londres).

Les deux athlètes sont différents - Bolt mesure 1,95 m, 25 cm de plus que Seville (1,70 m) qui conserve à 24 ans un visage enfantin - mais le plus jeune suit les traces de son "idole" jusqu'à choisir le même coach, Glen Mills, et jusqu'à être qualifié de "second fils" par la mère de la légende du sprint Johanna Bolt.

Bolt en héritage

Usain Bolt lui-même croit en son cadet. "Le sprint jamaïcain a beaucoup souffert ces dernières années mais Oblique l'a maintenu en vie", estimait le recordman du monde en 2024, soulignant que Seville n'a pas manqué une seule finale internationale depuis 2022.

"Le problème avec Oblique, c'est qu'il se blesse beaucoup", estimait Bolt, présent dans le public dimanche.



Pendant ma grossesse, il bougeait de haut en bas comme s'il courait. Et enfant, il ne tenait pas en place, il courait partout, a raconté au journal «The Jamaican Star» la maman d'Oblique Seville

"Je sais que j'ai du travail à faire de ce côté-là, je manque de force par rapport aux autres", acquiesce Seville, qui a raté sa finale olympique à Paris en raison d'une blessure à l'aîne qui s'est réveillée à 20 mètres de la ligne d'arrivée, alors qu'il venait de battre son record en demiés (9.81).

"S'il réussit à être plus régulier, tout ira bien pour lui, il peut le faire", assure Bolt, qui a désormais un successeur.

Sport

Ligue des champions

Débuts éclatants pour le PSG, renversants pour Liverpool



Toujours aussi impressionnant, le Paris Saint-Germain a réussi ses débuts dans la défense de "sa" Ligue des champions en torpillant l'Atalanta Bergame (4-0), mercredi, pendant qu'un des prétendants à sa couronne, Liverpool, battait l'Atlético

Madrid dans les derniers instants (3-2).

Le PSG est déjà en tête de la phase de poule, en attendant les derniers matches de la 1^{re} journée.

Même sans Ousmane Dembélé ni Désiré Doué, blessés, l'équipe de Luis Enrique a donné le tournis à son adver-

saire, marquant par Marquinhos, Kвича Kvaratskhelia, Nuno Mendes et Gonçalo Ramos. Et encore, Bradley Barcola a raté un penalty...

Parmi les autres favoris, Liverpool a gagné un match dans les toutes dernières minutes pour la quatrième fois sur ses cinq derniers matches. Virgil van Dijk a arraché la victoire dans le temps additionnel alors que l'Atlético avait réussi à revenir de 2-0 à 2-2.

Les Reds avaient démarré pied au plancher, faisant craquer la légendaire défense de fer des Colchoneros deux fois au bout de six minutes de jeu sous les coups d'Andrew Robertson et Mohamed Salah.

Mais l'Atlético a retricoté son football et a égalisé sur un doublé de Marcos Llorente, avant de céder dans la folie d'Anfield. Furieux, l'entraîneur Diego Simeone a été exclu.

L'adversaire malheureux du PSG en finale (5-0) en mai dernier, l'Inter Milan, a lui aussi commencé par une victoire sur le terrain de l'Ajax Amsterdam (2-0), signée de deux puissants coups de tête de Marcus Thuram, deux fois servi par

Hakan Calanoglu.

Battus 4-3 par la Juventus dans le derby d'Italie le week-end dernier, les Interistes se sont bien repris.

Dans l'affiche de la soirée entre récents vainqueurs, le Bayern Munich (couronné en 2020) a battu Chelsea (titré en 2021) 3 buts à 1, avec un but contre son camp de Trevor Chalobah et un doublé de Harry Kane, dont un penalty.

Cole Palmer, le double buteur de la finale de la Coupe du monde des clubs contre le PSG (3-0), a un temps ramené les Blues à 2-1.

Pour son premier match à ce niveau, le club chypriote de Paphos a résisté à l'Olympiakos au Pirée (0-0) en jouant à dix pendant plus d'une heure après l'exclusion de Bruno.

Bodoe Glimt aussi a réussi ses débuts dans la compétition en arrachant le nul au Slavia Prague (2-2). Le jeune défenseur sénégalais Youssoupha Mbodji, auteur d'un doublé, aurait pu être le héros pragois, mais les Norvégiens, demi-finalistes de la Ligue Europa la saison dernière, sont revenus de 2-0 à 2-2 par Daniel Bassi et Sondre Fet.

Messi d'accord avec l'Inter Miami pour prolonger son contrat



Moins d'un an avant la Coupe du monde 2026, l'Inter Miami et Lionel Messi se sont entendus pour prolonger le contrat de la star argentine au sein du club de la ligue nord-américaine (MLS), a déclaré mercredi soir une source proche du dossier à l'AFP.

Cette prolongation garantirait à Messi, 38 ans et dont le contrat actuel expire en décembre 2025, de rester actif à l'approche de la Coupe du monde 2026

au Canada, aux Etats-Unis et au Mexique (11 juin-19 juillet).

Mais la prolongation pourrait s'étendre au-delà de 2026, ce qui ouvrirait la voie à une fin de carrière en MLS pour le champion du monde en titre et ancienne icône du Barça.

Les préparatifs pour l'annonce officielle sont en cours et celle-ci devrait avoir lieu dans les deux prochaines semaines, une fois les derniers détails réglés, a précisé cette source à l'AFP.

Messi avait laissé entrevoir la possibilité d'une extension de contrat après le match de qualification pour le Mondial contre le Venezuela en septembre: "Nous terminons la saison en fin d'année, puis je dois faire une pré-saison. On verra comment je me sens, j'espère faire une bonne pré-saison", avait dit le champion du monde avec l'Argentine au Qatar en 2022.

"Neuf mois passent très vite et en même temps, c'est beaucoup", avait également déclaré Messi en évoquant une éventuelle participation à la Coupe du monde.

L'Inter Miami est actuellement 6^e de la conférence Est de la MLS et Messi est en lice pour obtenir comme en 2024 le titre de meilleur joueur de la saison (MVP), avec 20 buts inscrits en 21 matches.

La saison 2025 de l'Inter Miami a déjà été marquée par une première participation aux demi-finales de la Ligue des champions de la Concacaf et une élimination en huitièmes de finale du Mondial des clubs (4-0) contre le PSG).

Mourinho pressenti au Benfica

Le Benfica Lisbonne a limogé son entraîneur portugais Bruno Lage dans la foulée de la défaite de son équipe face au club azerbaïdjanais Qarabag (3-2) mardi soir en Ligue des champions, a annoncé son président Rui Costa qui, selon la presse locale mercredi, souhaite recruter José Mourinho.

D'après plusieurs médias portugais, la direction du club lisboète a entamé des négociations dans le but d'embaucher l'entraîneur de 62 ans, remercié fin août par le club turc de Fenerbahçe après son élimination en barrages de Ligue des champions face au Benfica.

"Nous venons de parvenir à un accord avec Bruno Lage, qui quitte ses fonctions d'entraîneur du Benfica aujourd'hui", a déclaré l'ancien international portugais Rui Costa, lors d'une conférence de presse tenue dans la nuit de mardi à mercredi.

Le club des Aigles venait d'être surpris à domicile par Qarabag, qui l'a emporté 3-2 après avoir été mené 2-0, en première journée de Ligue des champions.

Vendredi, le Benfica avait déjà perdu ses premiers points en championnat en étant tenu en échec sur sa pelouse par Santa Clara.

"A présent, il ne me reste plus qu'à souhaiter bonne chance à celui qui suivra. Je ne sais pas si les informations se confirment et si c'est M. Mourinho ou pas", a déclaré Bruno Lage mercredi à son arrivée au centre d'entraînement du Benfica, dans la banlieue sud de Lisbonne.

"L'important, c'est qu'il s'agit d'un homme qui connaît très bien le Benfica. Curieusement, il a affronté trois fois cette équipe, dont il connaît bien l'effectif. Il avait dit que j'étais un homme heureux en raison de toutes les options dont je disposais. Il sera certainement un homme encore plus heureux que moi", a-t-il ajouté.



Officiellement, rien n'était encore confirmé à ce stade.

"Nous comptons évidemment avoir samedi à Vila das Aves un nouvel entraîneur sur le banc" pour le match de 6^e journée de championnat contre le club AVS, avait indiqué Rui Costa sans autre précision, lors de sa conférence de presse.

L'hypothèse d'une arrivée de José Mourinho était toutefois évoquée dès mercredi matin, en Une des trois quotidiens sportifs portugais. Selon A Bola, Benfica voudrait que les négociations avec le "Special One" aboutissent dès mercredi.

Mourinho a déjà fait un bref passage au stade de la Luz au tout début de sa carrière d'entraîneur, à la fin de l'année 2000. Il avait alors été limogé après une dizaine de matches, avant de rebondir à Leiria puis de connaître ses premiers succès avec le FC Porto, entre 2002 et 2004.

Botola Pro D1 : Le Raja et l'AS FAR se neutralisent L'USYM à l'épreuve du Wydad

Le Raja de Casablanca et l'AS FAR se sont quittés sur un nul blanc (0-0), mercredi au Complexe sportif Mohammed V à Casablanca, en match de la deuxième journée de la Botola Pro D1.

Dans un match à rebondissements marqué par l'annulation d'un but et d'un penalty pour les Militaires après le recours au VAR, les deux équipes n'ont pu se départager à l'issue de ce clasico.

La seconde journée de la Botola se poursuivra ce soir à partir de 20 heures avec la programmation du match devant opposer le nouveau promu l'USYM au WAC. Lors de la première manche, le club de l'USYM a été défait par l'ASFAR (2-0), alors que le Wydad a eu raison du Kawkab, l'autre promu sur le court score de 1 à 0.

La Direction technique nationale de l'arbitrage a pris les décisions disciplinaires suivantes:
Match IRT-HUSA (1ère journée): Suspension de l'arbitre Amin El Maataoui pour un match, suspension de l'arbitre VAR, Jamal Belbasri pour deux matchs.
Match RCA-AS FAR (2ème journée): Suspension pour deux matchs de l'arbitre Mohssine Sourdy, suspension de l'arbitre VAR, Abdelmounaim Baslam pour trois matchs.

Suspension d'arbitres

La Direction technique nationale de l'arbitrage souligne que ces décisions viennent conforter son engagement en faveur de l'accompagnement de la compétitivité du football à l'échelle nationale.

Par ailleurs, la principale progression est à mettre au crédit de la Slovaquie (42e, +10), qui gagne dix places et retrouve le Top 50 à la faveur d'un parcours de qualification entamé sur les chapeaux de roues avec deux succès, dont un contre l'Allemagne.

De leur côté, la Gambie (115e, +8), Madagascar (108e, +7), le Paraguay (37e, +6), l'Ouganda (82e, +6), la Libye (112e, +5), le Suriname (131e, +5), et les Îles Féroé (136e, +5) gagnent au moins cinq places chacun.

Classement FIFA : Le Maroc accède au 11^{ème} rang mondial

Les Lions de l'Atlas ont gagné une place pour accéder au 11^{ème} rang mondial du dernier classement du football masculin, publié jeudi par la Fédération internationale de football association (FIFA).

Le Maroc totalise 1706,27 points (+7,55) et profite de la dégringolade de l'Allemagne (12e, -3) qui quitte le Top 10 pour la première fois depuis octobre 2024, pénalisée par sa défaite lors de son premier match de qualification pour la Coupe du monde 2026.

Le Maroc, qui retrouve une place qu'il occupait en avril 2023, talonne la Croatie et l'Italie qui ont grimpé respectivement à la 9^e (+1) et à la 10^e (+1) places.

En tête du classement, premier chamboulement notable, l'Espagne (1re, +1) met fin à la domination de l'Argentine (3e, -2), qui cède sa place de leader occupée depuis avril 2023. Avec ce retour au sommet, la championne d'Europe en titre retrouve une première place qui lui



échappait depuis 2014.

D'autres changements sont à signaler en tête de classement : la France (2e, +1) passe elle aussi devant l'Albiceleste, tan-

dis que le Portugal retrouve le Top 5 (5e, +1), profitant de la chute du Brésil (6e, -1).

Au niveau africain, le Maroc domine

toujours le classement, devant le Sénégal, 18^e rang mondial. L'Égypte, est troisième, mais elle perd une place pour occuper le 35^e rang, suivie de l'Algérie, qui perd 2 points (38e)

Par ailleurs, la principale progression est à mettre au crédit de la Slovaquie (42e, +10), qui gagne dix places et retrouve le Top 50 à la faveur d'un parcours de qualification entamé sur les chapeaux de roues avec deux succès, dont un contre l'Allemagne.

De leur côté, la Gambie (115e, +8), Madagascar (108e, +7), le Paraguay (37e, +6), l'Ouganda (82e, +6), la Libye (112e, +5), le Suriname (131e, +5), et les Îles Féroé (136e, +5) gagnent au moins cinq places chacun.

A noter également que le Canada (26e, +2), l'un des trois pays hôtes de la prochaine Coupe du monde de la FIFA, et le Kosovo (91e, +4) n'ont jamais figuré aussi haut depuis la création du classement en 1993.

Plus de 7.000 athlètes attendus pour la 16^{ème} édition du Marathon de Casablanca



La 16^{ème} édition du Marathon International de Casablanca prévue le 26 octobre prochain verra la participation de plus de 7.000 athlètes nationaux et internationaux, ont annoncé mercredi les organisateurs.

Organisé par l'Association des Coureurs du Grand Casablanca (ACGC), ce marathon proposera trois formats : un marathon complet (42,195 km) un semi-marathon (21,097 km) un marathon relais par équipes de 4, ont indiqué les organisateurs lors d'une conférence de presse.

Cette édition sera marquée par des nouveautés à savoir un suivi en direct des coureurs via une application dédiée, un service de consignes sécurisé et SAS de départ mieux organisés, un dispositif sanitaire renforcé avec 12 ambulances, 13 postes de secours, 4 réanimateurs mobiles, 100 toilettes réparties sur le parcours ou encore un parcours certifié AIMS / World Athletics, permettant l'homologation des performances.

Le village marathon, ouvert 4 jours avant l'épreuve, sera un lieu de vie mêlant animations,

stands, DJ sets, food trucks, sensibilisation au running et actions solidaires.

Dans une déclaration à la MAP, le président du comité d'organisation du marathon international de Casablanca, Bouchta El Fadel a affirmé qu'au-delà de la performance sportive, cette compétition se positionne comme un événement structurant pour la métropole ayant un fort impact touristique et économique, outre ses retombées sur le plan de la promotion touristique.

Et de préciser que le parcours a été entièrement repensé pour offrir une traversée des quartiers emblématiques de Casablanca, avec une animation musicale exceptionnelle tout au long du parcours (près de 20 zones festives) et une mise en lumière du patrimoine urbain.

Pour sa part, le directeur technique du marathon, Hicham Abou Rizk, a indiqué au micro de la MAP que les points de départ et d'arrivée de la course auront lieu près de la Grande Mosquée Hassan II, ajoutant que les participants traverseront les grands boulevards de Casablanca.

Il a aussi fait savoir que ce marathon s'appuiera pour cette 16^{ème} édition sur une collaboration étroite avec ses sponsors et des prestataires locaux engagés, pour assurer le tri et le recyclage des matériaux utilisés et pour une organisation sans couacs de l'événement.

A noter que les organisateurs cherchent à faire de cette compétition un marathon de référence sur les plans africain et européen avec l'objectif d'atteindre, dans un horizon de 3 à 5 ans, 20 à 25.000 participants, dont au moins 5.000 marathoniens.

Mondiaux d'athlétisme Isaac Nader remporte le 1.500 m

Le Portugais Isaac Nader s'est imposé, mercredi, en finale du 1.500 m lors des championnats du monde d'athlétisme qui se déroulent à Tokyo.

Le champion portugais a parcouru la distance en 3 min 34sec10 devançant le Britannique Jake Wightman (3:34.12) et le Kényan Reynold Cheruiyot (3:34.25).

Le champion du monde en titre, le Britannique Josh Kerr, blessé lors de la course, a terminé à la 14^e et dernière place avec un chrono de 4:11.23.

A noter qu'Isaac Nader est le neveu de l'ex-international marocain Hassan Nader.

Evolution : Le cloaque des poissons a donné l'idée à nos doigts de pousser

Comment l'évolution en est-elle venue à faire pousser des doigts ? Une étude révèle que leur origine est à chercher au sein du cloaque des poissons, l'organe regroupant les systèmes intestinal, excréteur et reproducteur. Le cloaque plutôt que les nageoires ? L'idée à de quoi étonner, car depuis 30 ans, les gènes nécessaires à la fabrication de nos doigts sont connus, et sont les mêmes que ceux ayant permis le développement des nageoires des poissons. Mais les gènes ne sont que des ouvriers qui obéissent à des ordres... Alors, qui a donné l'ordre ?

Dans le génome, il existe d'immenses morceaux d'ADN dont la fonction est de décider du fonctionnement de chaque gène. "Quand est-ce qu'on l'active ? Quand est-ce qu'on l'arrête ? Est-ce qu'on en met plus ? Est-ce qu'on en met moins ? C'est ce qu'on appelle une région régulatrice", développe auprès de l'AFP Denis Duboule, professeur au Collège de France et professeur honoraire à la Faculté des sciences de l'Université de Genève.

Il est le co-auteur d'une étude publiée mercredi par la revue Nature, qui cherche à comprendre comment les poissons ont évolué pour, il y a près de

400 millions d'années, commencer à sortir de l'eau et coloniser la terre ferme, en devenant des vertébrés avec des doigts.

Cette équipe internationale pilotée par l'Université de Genève (UNIGE), avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, le Collège de France et les Universités de Harvard et de Chicago, a d'abord repéré une région régulatrice commune aux poissons et aux souris, à l'origine du développement des nageoires et des membres des souris.

Puis, pour la première fois, ils ont été en mesure de l'ôter à leur génome.

Cela a été rendu possible par le développement de la technique de CRISPR/Cas9, sorte de ciseaux moléculaires permettant l'édition d'un génome, qui a valu à la Française Emmanuelle Charpentier et à l'Américaine Jennifer Doudna le prix Nobel de chimie en 2020.

"On a enlevé cette grande région de l'ADN du poisson, et on n'a rien vu comme conséquence pour les nageoires", explique Denis Duboule. "Pourquoi cette région est là si, quand on l'enlève, elle ne fait rien dans la nageoire ? En fait, on s'est aperçu qu'elle enlevait l'expression de ces gènes dans le



cloaque". Autrement dit, une région régulatrice du génome, initialement dédiée à la formation du cloaque des poissons, a été recyclée par l'évolution pour guider le développement des doigts chez les vertébrés terrestres.

"C'est un nouveau niveau de régulation qui a été recyclé", soulignent les chercheurs, ouvrant la voie à de nouvelles recherches et interrogations quant aux mécanismes de l'évolution.

"Le point commun entre le cloaque et les doigts est qu'ils représentent des parties terminales. Parfois la fin de tubes dans le système digestif, parfois la fin des pieds et des mains, soit les doigts. Tous deux marquent donc la fin de quelque chose", explique Aurélie Hintermann, ex-doctorante à l'UNIGE désormais post-doctorante à l'Institut Stowers (USA) et co-auteur de l'étude réalisée dans le cadre de son doctorat.

"Quand nos ancêtres, les grands poissons, ont commencé à coloniser le milieu terrestre - le début de notre aventure - ces doigts sont apparus car il y avait un terrain sur lequel l'évolution a pu jouer pour pouvoir démarrer ces gènes dans la partie la plus distante, les nageoires, et ça a fait des doigts", conclut le professeur Duboule.

Recette

Tarte meringuée au citron



Ingrédients :

La pâte
3 paquets de biscuits à la noix de coco
½ verre de beurre fondu
1 sachet de sucre vanillé
1 jaune d'œuf
Crème pâtissière
4 jaunes d'œufs
1 petit verre de citron
1 boîte de lait concentré sucré (400g)
La meringue
4 blancs d'œufs
1 pincée de sel
1 sachet de vanille
1 petit verre de sucre

Préparation :

Passer les biscuits au mixeur. Verser dans un récipient et mélanger avec le beurre fondu, le sucre vanillé et le jaune d'œuf.

Verser le mélange dans un moule à tarte et l'étaler sur le fond et sur les bords en tassant avec les bouts des doigts. Réserver au frais.

Pour préparer la crème pâtissière, battre au fouet les jaunes d'œufs, le jus de citron et le lait concentré jusqu'à l'obtention d'une crème onctueuse.

Sortir le moule du réfrigérateur et verser la crème par-dessus.

Préparation de la meringue : faire monter les blancs d'œufs avec une pincée de sel en neige puis ajouter le sucre vanillé et le sucre semoule sans cesser de battre.

Verser la meringue sur la tarte et l'étaler. Cuire dans un four préchauffé à 190 °C environ 25 mn. Laisser refroidir et mettre au frais. Servir froid.

Le cycle de l'eau est de plus en plus perturbé et extrême

Oscillant entre déluge et sécheresse, le cycle de l'eau est "de plus en plus perturbé et extrême", avec des répercussions en cascade sur les sociétés, a alerté l'Organisation météorologique mondiale (OMM) de l'ONU jeudi.

L'an dernier, année la plus chaude jamais enregistrée, seul un tiers des bassins fluviaux de la planète ont présenté des valeurs "normales" tandis que toutes les régions glaciaires du monde ont enregistré des pertes dues à la fonte, selon un rapport de l'OMM.

Par ailleurs, le bassin amazonien et d'autres régions d'Amérique du Sud, ainsi que l'Afrique australe, ont subi une grave sécheresse, tandis que les conditions étaient plus humides que la normale dans d'autres régions, notamment dans certaines zones d'Afrique, d'Asie et d'Europe centrale.

"Les ressources en eau de la planète sont soumises à une pression croissante et, parallèlement, l'intensification des phénomènes extrêmes liés à l'eau a des répercussions de plus en plus importantes sur les vies et les moyens de subsistance", commente ainsi la secrétaire générale de l'OMM, Celeste Saulo, dans un communiqué.

C'est la troisième année consécutive où les scientifiques ont enregistré une perte de glace généralisée dans toutes les régions glaciaires.

"Au total, 450 gigatonnes ont été perdues, soit l'équivalent d'un énorme bloc de glace de 7 km de haut, 7 km de large et 7 km de long, ou de suffisam-

ment d'eau pour remplir 180 millions de piscines olympiques", indique l'OMM.

Cette quantité d'eau de fonte ajoutée environ 1,2 mm au niveau mondial de la mer en une seule année, accroissant le risque d'inondation pour des centaines de millions de personnes vivant dans les zones côtières. La zone tropicale de l'Afrique a pâti en 2024 de précipitations exceptionnellement fortes, causant environ 2.500 décès et entraînant le déplacement de 4 millions de personnes.

L'Europe a elle connu ses inondations les plus importantes depuis 2013, tandis que l'Asie et le Pacifique ont en-

duré des précipitations record et des cyclones tropicaux, qui ont fait plus de 1.000 morts, selon l'OMM.

Ces six dernières années, seul un tiers environ des bassins hydrographiques ont connu des conditions de débit normales par rapport à la moyenne de la période 1991-2020. Les deux autres tiers ont eu trop ou trop peu d'eau, mettant en évidence "un cycle hydrologique de plus en plus perturbé".

Selon l'ONU, 3,6 milliards de personnes ont un accès insuffisant à l'eau au moins un mois par an. Leur nombre devrait dépasser 5 milliards d'ici à 2050.

